



Octobre 2016 Bulletin municipal du BONO

SUR LE PONT!

BIENVENUE À BORD !



LE BONO
GOLFE DU MORBIHAN

Une commune de
Vannes agglo
Golfe du Morbihan

Sommaire

- 3 Mot du Maire
- 4 Urbanisme, travaux et aménagement du territoire
- 8 Finances
- 11 Domaine maritime et environnement
- 12 Patrimoine
- 16 Personnel Communal
- 18 Affaires scolaires, sociales et lien intergénérationnel
- 25 Vie associative, culturelle et communication
- 33 L'agglomération de demain
- 34 Etat Civil
- 35 Infos pratiques



Octobre
2016

Bulletin municipal
du **BONO**



Le mot du maire

Ce bulletin municipal sort exceptionnellement tard cette année.

En voici les raisons :

J'ai attendu le résultat d'études juridiques, architecturales et l'avis d'urbanistes et de promoteurs, sur des options d'investissements importantes pour faire voter les élus du Conseil Municipal, avant de vous informer par l'intermédiaire de ce bulletin.

Nous sommes 19 élus auxquels les habitants du Bono ont confié la responsabilité de gérer la Commune et de prendre des décisions pour son développement harmonieux, au service de l'ensemble de la collectivité, avec pour seul but l'intérêt général. Les intérêts particuliers doivent être bannis.

Je me suis engagé à maîtriser les

finances publiques en tenant compte des moyens qui sont les nôtres aujourd'hui.

Comme vous le savez, depuis notre élection les dotations de l'Etat sont en très nette diminution, alors que des dépenses nouvelles imposées sont à la charge des Collectivités. Je n'en citerai que quelques unes :

- En matière de fonctionnement, la réforme de l'Education Nationale avec la mise en place des TAP (Temps d'Activités Périscolaires), coûte de l'ordre de 300 000 € sur 6 ans,

- La diminution des dotations de l'Etat représente environ 150 000 € entre 2014 et 2017 (sans pouvoir évaluer aujourd'hui leur évolution pour les 3 années à venir),

Soit en tout 450 000 € qui manquent par rapport à nos prévisions.

- En matière d'investissements nouveaux et imposés, je citerai l'adaptation des locaux communaux et des arrêts de bus aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite) ainsi que la révision obligatoire du PLU,

Soit environ 200 000 € non prévus !

De plus, la ZAC, lancée en 2008, ne se remplit pas au rythme prévu. Les causes principales en sont la conjoncture économique qui ralentit les constructions depuis 2 ans et la non éligibilité du Bono, comme d'autres communes voisines, à la loi Alur, arrêtant toutes constructions collectives permettant une défiscalisation pour les investisseurs. Un risque financier majeur pèse sur la Commune, caution des emprunts de notre délégataire EADM.

Le ralentissement des constructions décale dans le temps l'arrivée de nou-

veaux habitants et les impôts locaux afférents. Il nous faut donc infléchir certaines priorités, pour faire face aux nouveaux enjeux qui ont émergé depuis notre élection.

Un certain nombre de décisions ont été prises par l'assemblée des élus, dans un esprit démocratique auquel je tiens particulièrement.

Le PPPI (Plan Prévisionnel Pluriannuel d'Investissements) révisé en fonction des éléments ci-dessus, ne permet plus de financer raisonnablement, aujourd'hui, tous les projets envisagés et, entre autres, la construction d'une salle polyvalente.

Pour reloger les associations déplacées au moment de la fermeture de l'ancienne école, comme je m'y suis engagé, et pour couvrir l'ensemble des autres projets réalisables, il faut trouver un financement d'environ 400 000 €, malgré un emprunt de l'ordre de 800 000 € déjà prévu et autorisé par le comptable du Trésor d'Auray dont nous dépendons.

Le vote négatif du Conseil Municipal du 19 septembre dernier concernant la vente, par la commune, de 1 500 m² sur les 5 400 m² de terrains lui appartenant à Kernours (avis circonstancié d'un cabinet d'avocat spécialisé en « droit du sol ») pour le financement d'une partie des opérations envisagées dans l'intérêt général de la commune et de ses habitants a donc les conséquences suivantes :

- Nécessité de réajuster les projets d'équipements aux moyens financiers diminués et revoir les priorités,
- Reporter ou annuler certains équipements et investissements, tels que la salle polyvalente, la poursuite des travaux de restauration des terre-pleins et la mise en œuvre d'un parcours pédagogique dans le cadre de la réhabilitation et de la valorisation du patrimoine du Bono. Ces projets ne sont donc plus finançables aujourd'hui.

Quant au devenir de l'ancienne école des garçons, il faut noter que plusieurs études commandées à des cabinets d'architectes-urbanistes spécialisés (Alinea, CAUE, EADM, Graphibat-Economie, Vannes agglo) arrivent à la même conclusion : le bâtiment dit « école des garçons » n'a aucune valeur patrimoniale ou architecturale, (conclusion confirmée par l'Architecte des Bâtiments de France). Sa réhabilitation coûterait, afin de le mettre aux normes ERP (Etablissement Recevant du Public) notamment, environ 1 000 000 €, auxquels devraient s'ajouter des coûts de désenclavement (accès pompier) et de VRD (Voirie et Réseaux Divers).

Ce n'est pas envisageable par la Commune, mais il faut trouver un exutoire à ce bâtiment !

Si l'on ne fait rien, celui-ci va continuer à se dégrader d'autant plus rapidement que sa charpente est attaquée par la mэрule (champignon transformant le bois en substance cassante et sèche) et qu'il pourra devenir un danger évident.

Un appel à projet va donc être lancé, pour l'ensemble « école des garçons, ancienne cantine-ALSH », après l'élaboration d'un cahier des charges à établir, entre autres, par la Commission Urbanisme.

On voit bien que des délais assez longs seront nécessaires avant d'aboutir à une quelconque décision...

Par contre, je me félicite de la qualité du projet de médiathèque, voté à la majorité du Conseil Municipal. Il va permettre de réhabiliter et valoriser un élément important du patrimoine culturel, historique et architectural du Bono.

Tournée vers les enfants et la jeunesse, elle offrira la possibilité de créer des chantiers pédagogiques en valorisant des actions porteuses de sens éducatif.

Dans cette future médiathèque, l'espace spécifique dédié au patrimoine local et ceux qui pourront accueillir des expositions temporaires, permettront de sauvegarder, valoriser, transmettre et faire partager un répertoire commun autour duquel la population pourra se retrouver.

Il s'agit de faire de cet équipement culturel, un outil créateur de lien social, facteur de cohésion.

Enfin, c'est avec plaisir que nous avons accueilli le 2 mai 2016, au sein du conseil municipal, deux nouveaux élus : Jocelyne Delaunay et Jean-Marc Chalain en remplacement de Sylvie Bechenec et Danielle Genay démissionnaires.

*Le Maire
Jean Lutrot*



Comité de rédaction :

Jean Lutrot, Myriam Fievet-Quellec, Tatienn Fourest, Michel Gilbert, Christian Gueguen, Jean-Yves Le Blévec, Chantal Lop-Mur, Michel Jacob, Marcel LUCAS.

Impression :

Imprimerie du Loch
Zone Porte Océane, rue du Portugal
56400 AURAY Tel. 02 97 24 20 54

Conception graphique :
florence-delage.com

Photos :

Annie Forest, Bruno Guillemain, Jean-Yves Le Blévec, Myriam Fievet-Quellec, Bernard Evain, Tatienn Fourest, Michel Jacob, Patricia Fravallo, Groupe scolaire Jean-Louis Etienne.

Urbanisme, travaux



Michel GILBERT
Maire Adjoint
à l'Urbanisme, aux travaux
et à l'Aménagement du Territoire



Bilan de l'année écoulée

Généralités :

La seconde partie de 2015 et la première moitié de 2016 ont vu la mise en route des projets prévus sur la période. Le suivi des travaux en cours, notamment la maintenance des ouvrages communaux, et la poursuite de la recherche d'économies d'exploitation ont occupé, avec plus ou moins de satisfaction, la majeure partie du temps de l'équipe technique.

Sujets inscrits au PPPI pour la période 2015 – 2016

Etaient concernés, aux conditions économiques de début 2015, les projets suivants :

- La réfection de la rue Jean Jaurès entre le rond-point du Grand Pont et le Centre bourg,
- Le local sanitaires et poubelles du Port,
- Le programme d'entretien des voiries,
- Les ateliers municipaux,
- La seconde phase des travaux intérieurs de la chapelle de Bequerel,
- La Signalétique générale et patrimoniale,
- La Salle polyvalente,
- La Médiathèque,
- L'éclairage public,
- La poursuite des travaux de réhabilitation des terre-pleins,
- Autres (petits travaux réalisés par les services techniques municipaux).

Bilan des opérations réalisées

Réfection de la rue Jean Jaurès

Les travaux ont été menés avec célérité et une excellente coopération des bonovistes, notamment des riverains. Quelques petites modifications ont été effectuées pour adapter au terrain les demandes de nouveaux habitants ou prendre en compte les évolutions de leur propriété. Suite à l'enfouissement des câbles ERDF, non prévu dans le projet initial, les travaux de rénovation de la rue du Gorlher seront entrepris dans le cadre de ce projet. Il n'était pas « administrativement » possible de les réaliser sur le « contrat Jean Jaurès ». Ils seront donc pris en compte avec le programme de voirie.

La rue Jean Jaurès a été ré-ouverte et inaugurée le 2 juillet dernier.



Local sanitaires et poubelles du port

Les travaux se sont déroulés conformément au permis de construire approuvé par l'Architecte des Bâtiments de France. Ils ont subi quelques retards liés aux difficultés rencontrées par le maître d'œuvre à réunir quelques petites entreprises locales et au fait que l'une d'entre elles n'a pas honoré son contrat. Ces locaux ont été mis en service dans le courant de l'été.

Programme d'entretien des voiries

Les travaux de la rue Jean Jaurès ont mobilisé la plus grande partie de nos forces et créé quelques désagréments de circulation dans le Bono. Nous avons donc décidé de reporter à l'automne certaines interventions prévues sur d'autres voiries. L'année 2017 sera consacrée à la réalisation de la partie la plus importante de ce projet. La reprise du PPPI évoquée dans l'édito du Maire va orienter et redéfinir les priorités.

Ateliers municipaux

L'extension des ateliers municipaux a pris un peu de retard suite à la défection de l'architecte retenu l'année dernière. En effet, après avoir réalisé l'APS (Avant Projet Sommaire), ce dernier nous a informés qu'il arrêterait son activité pour se consacrer à autre chose ! Il nous a donc fallu relancer une nouvelle consultation. Un autre architecte a été sélectionné. A ce jour le permis de construire a été déposé.

Chapelle de Bequerel

La chapelle de Bequerel a été ré-ouverte au public à l'occasion des fêtes du 15 août 2015. Chacun a pu apprécier le travail réalisé par les entreprises spécialisées qui sont intervenues dans la première phase des travaux. Des recherches menées par Madame Fray, spécialiste dans ce domaine, ont permis de mettre à jour des restes de peintures polychromes sur les murs intérieurs de la chapelle. Ces découvertes ont abouti, après quelques péripéties de calendrier, à l'organisation par la commune du Bono, courant mars 2016, d'une réunion sur site, en présence de l'Architecte des Bâtiments de France, du représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du représentant de la Fondation du patrimoine, d'un membre de l'Association de Sauvegarde de la chapelle et de Mme Fray, afin d'envisager les travaux de rénovation des murs intérieurs. Tous ont opté pour la restauration de certaines parties des fresques découvertes, notamment la réfection du pignon Nord de la nef, et ont assuré la commune de leur soutien financier. Le démarrage des travaux devrait intervenir dans les prochaines semaines.

Signalétique générale et patrimoniale

La sécurité des piétons, notamment des enfants, a guidé nos interventions. La rue de l'Île aux Moines (quartier de Mané Mourin-Lavarion) a été sécurisée, la limitation de la vitesse automobile à 30 km/h étendue dans le quartier de l'école. La signalétique de l'arrivée de la RD 101 au Bono, en venant d'Auray, a été remaniée en suivant les autorisations de la DDTM et Le Govello a été équipé. On aura noté également la mise en place d'un radar « pédagogique », indiquant la vitesse des véhicules, à l'entrée du Bono sur la RD 101E venant de Plougoumelen.

La signalétique patrimoniale s'est étendue sur le port et le Vieux Pont, l'histoire du Bono étant ainsi partagée avec tous nos visiteurs très intéressés.

Indépendamment du PPPI, un certain nombre d'autres sujets méritent d'être évoqués.

Chemins de randonnée et sentiers côtiers

La sous-commission de l'urbanisme chargée de ce programme a, au début de 2016, remis ses conclusions concernant notamment les circuits équestres. Les centres équestres ont participé à une réunion courant mars au cours de laquelle le travail de l'équipe leur a été présenté et a été discuté. Certaines décisions ont été prises telles que la spécialisation de certains chemins, la non-traversée du centre bourg hors des circuits balisés et des berges de la rivière, l'engagement des centres à prendre des dispositions pour maintenir les voies du bourg exemptes de « crottins », etc. Le dossier sera

Salle polyvalente

Les pré-études menées sur la période avaient abouti à la désignation d'un cabinet d'architectes chargé d'étudier le projet d'un équipement indépendant de 230 m² utiles, pour une surface totale d'environ 450 m² comprenant locaux techniques, locaux d'accompagnement, circulations, ... localisé place Joseph Le Clanche. Le dossier d'Avant Projet Détaillé avait été présenté aux élus fin mai. Les décisions prises par le Conseil Municipal du 19 septembre 2016, en privant la commune des moyens complémentaires nécessaires à son financement, ont pour conséquence de différer la réalisation de cet équipement demandé et attendu depuis plus de 20 ans.

Projet Médiathèque

Le projet de la médiathèque, confié au Cabinet d'architectes RIGUIDEL d'Étel, a vu son APD (Avant Projet Détaillé) approuvé par le Conseil Municipal du 19 septembre 2016. Son permis de construire vient d'être déposé et les premiers dossiers de demandes de subventions sont partis. Les travaux devraient démarrer fin d'été 2017, après l'obtention des subventions attendues. La mise en service de cet équipement pourrait intervenir à la fin de l'été 2018.

Eclairage Public

Trois nouveaux points d'éclairage public (LED) ont été mis en service rue des Goëlands, rue de Kerderff et intersection rue Jean Mermoz/rue Colbert. Ils ont été choisis pour améliorer la sécurité des lieux et/ou en fonction de l'évolution du nombre d'habitations à proximité.

présenté au Conseil Municipal pour approbation avant sa mise en application.

Le travail de réflexion s'est ensuite concentré sur les chemins de randonnée, avec le concours de la DDTM et de la Chargée de Mission Tourisme pour le Pays de Vannes. Les démarches entreprises visent à faire inscrire Le Bono au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du Morbihan). Certains de nos concitoyens se sont inscrits dans cette démarche comme gîtes d'étapes participant ainsi au développement local du tourisme et de l'économie, ce dont nous les remercions.





Urbanisme, travaux

Quartier de Mané Mourin-Lavarion

La conjoncture économique nationale et la non éligibilité du Bono à la loi ALUR sont les principales raisons du ralentissement des ventes de terrains de la ZAC. Des solutions pour en améliorer la commercialisation sont recherchées par EADM, chargé de la vente des terrains, et par la commune.

Un Comité de pilotage formé d'élus et présidé par le Maire s'est tenu courant mai 2016.

À cette occasion un point d'étape a été fait par EADM. Résultat : la terminaison de la ZAC va reculer dans le temps et le nombre de constructions, comme leur nature, vont devoir évoluer pour absorber les conséquences des méventes actuelles. Une rencontre avec EADM s'est tenue courant octobre. Les décisions nécessaires seront soumises au Conseil Municipal dès que possible.



Services techniques :

Le départ d'Étienne DE BUIGNY remplacé par Julien BERTHY, l'arrivée de Jean DUWEZ et Thierry MADEC permet de renforcer une équipe débordée par une charge de travail de plus en plus importante, avec notamment l'entretien des espaces verts en augmentation. En effet, dès le mois de juin, nous avons récupéré l'entretien complet des voies, aires de jeux et jardins de la première zone habitée du Quartier de Mané Mourin-Lavarion, auxquels s'ajouteront ceux de la rue Jean Jaurès rénovée, sans que ces nouvelles surfaces soient compensées par la perte d'autres espaces existants. Les chemins piétonniers, y compris le long de la rivière, vont devoir également faire l'objet d'un entretien plus régulier.

Gérard MADEC, après le départ d'Étienne, son compagnon de vingt ans, se retrouve avec une nouvelle équipe. Il sera assisté de Jonathan OFFRET et de Julien BERTHY.

Un gros travail de suivi et d'organisation a été réalisé par Thierry KERSUZAN dans la mise en œuvre du renouvellement et de la mise à niveau de l'informatique à la Mairie et à l'école. La préparation des fêtes de Noël, les diverses interventions sur les bâtiments et locaux communaux, notamment à l'école, les travaux de rénovation de la salle du foyer ont été menés par Eric TREMELET, aidé de Yoann CADORET.

Comme l'année passée, n'ayant pas la faculté de TOUT faire, nous déléguons par appels d'offres certains travaux à des entreprises spécialisées.

À titre d'information, il faut savoir que pour des raisons financières et en fonction du temps imparti, les travaux de curage des fossés ont été découpés en trois zones géographiques, réparties sur trois ans.

Les moyens matériels à disposition des services techniques et le volume de travail du personnel ne leur permettent pas de tout faire et/ou faire faire aux dates éventuellement souhaitées par des riverains.

Enfin, dans le cadre d'une recherche d'économie tout en faisant face à l'évolution de leurs activités, une démarche de mutualisation a été initiée entre les services techniques des communes d'Arradon, Baden, Larmor-Baden, Ploeren, Plougoumen et du Bono, représenté par Gilles ROLLAND. Son but : optimiser les moyens matériels et apporter un soutien collectif à chaque commune. Une charte a été signée courant juillet par les maires des communes concernées.



La suite logique des rencontres avec Vannes aggro pour l'élaboration du SCOT se traduit par l'aide qu'elle nous apporte dans le cadre de la révision du PLU.

Qu'est-ce que le PLU et en quoi consiste cette révision ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), ex Plan d'Occupation des Sols (POS), est le principal document d'urbanisme d'une commune car il définit un projet de territoire, organise son développement en fixant des règles d'aménagement applicables tenant compte des exigences environnementales.

Il indique quels secteurs sont constructibles et sous quelles conditions. Il définit également les secteurs naturels et agricoles à protéger.

C'est un document juridique qui s'impose à tous : particuliers, professionnels et administrations. Il sert de référence à l'instruction de toutes les demandes d'occupation ou d'utilisation des sols comme les permis de construire, les déclarations préalables, etc.

Pourquoi le réviser ?

Le PLU actuellement en vigueur a été approuvé en 2011, révisé (succinctement) une première fois en février 2014. Il n'offre plus les garanties juridiques nécessaires pour le développement de la commune, car il ne tient pas compte des évolutions législatives intervenues depuis, telles que le « Grenelle II », la loi ALUR, la loi d'Avenir de l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF). Il doit être mis en cohérence avec les documents supra-communaux comme le nouveau SCOT (Schéma de Cohérence du Territoire) par exemple.

Les lois Grenelle et ALUR imposent de limiter la consommation d'espace en visant à contenir l'extension de l'urbanisation et le grignotage des terres agricoles ou naturelles.

Le principe de sa révision a été acté lors du Conseil Municipal du 2 mai 2016.

Sa réalisation a été confiée à EOL, bureau d'études spécialisé accompagné d'ENAMO (organisme chargé de l'environnement), sous maîtrise d'ouvrage de la Commune du Bono avec l'aide des services Urbanisme de Vannes Agglo. Les travaux d'élaboration de ce dossier dureront trois ans. Les bonovistes seront tenus informés tout au long de sa construction et y participeront au travers de réunions publiques.

Les premières réunions de travail vont débiter prochainement.

Permis de construire et Autorisations de travaux, de juillet 2015 à septembre 2016

- 42 permis de construire (rénovations/extensions) ont été délivrés, dont 12 pour des habitations principales et 2 pour des résidences secondaires,
- 92 autorisations de travaux,
- 44 ventes (DIA) dont 9 terrains.

Soulignons que le nombre de demandes de permis de construire a chuté au cours du premier semestre 2016 après avoir ralenti fin 2015.

Projets pour l'année à venir :

Les projets découlent en premier lieu du PPPI à réviser auquel viennent se greffer les travaux divers liés au fonctionnement de la commune, tels que la maintenance et l'entretien courant des bâtiments, des voiries et des espaces verts.

Une part importante de ces travaux est dédiée à la mise en conformité « Ad'Ap » de certains locaux communaux. Il s'agit de répondre à la loi qui impose à toutes les communes de permettre l'accès des personnes à mobilité réduite (handicapés, malentendants, malvoyants) aux bâtiments communaux avant 2020.

Le Bono s'est engagé à réaliser tous ces travaux auprès du Préfet sur cette période. Un contrôle préfectoral annuel est prévu.

Finances



Michel Gilbert
Maire adjoint finances

Présentation du budget communal et du budget maritime

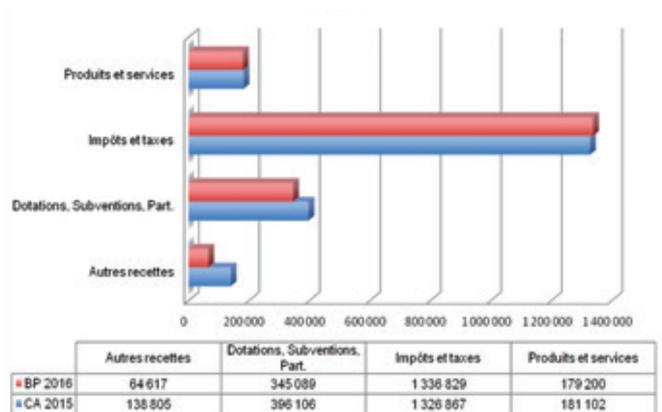
Chacun de ces budgets est scindé en deux parties :

- Une partie **Fonctionnement** pour les recettes et les dépenses courantes de la vie de la commune et du port,
- Une partie **Investissement** pour les projets récemment terminés, en cours ou prévus.

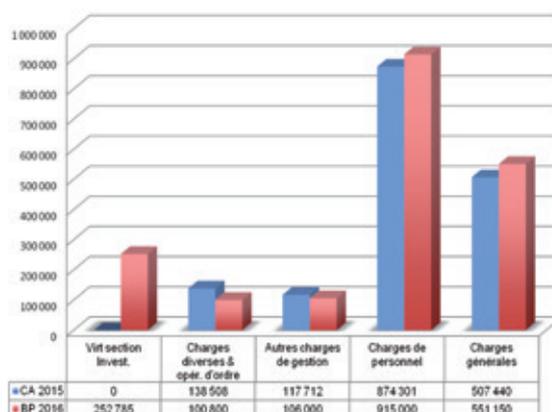
Les chiffres mentionnés résultent des budgets approuvés et votés par le Conseil Municipal du 30 mars 2016.

Les graphiques correspondent au cumul de différentes lignes comptables regroupées logiquement par grands thèmes pour en faciliter la présentation.

Recettes de fonctionnement en €



Dépenses de fonctionnement en €



Budget Communal de Fonctionnement

Compte Administratif 2015 (CA 2015)

Il s'agit de la réalisation du budget de l'exercice précédent. Celui-ci présente un excédent de **404 918,80 €**, supérieur de quelques **126 212 €** à la prévision inscrite au Budget Primitif 2015. Cet excédent est en majorité imputable à une grande maîtrise de nos dépenses se traduisant par une baisse sensible des charges générales de la commune notamment en matière de dépenses d'énergie. Ceci malgré une quasi-stagnation des dotations et subventions d'Etat en 2015 et une forte baisse comparée à 2014.

Budget Primitif 2016 (BP 2016)

Il représente le budget prévisionnel de l'exercice en cours. En matière de dépenses, il comprend les coûts prévisionnels correspondant aux charges de la commune, tels que : consommation d'énergie, cantine, école, entretien des routes et des espaces verts. Le BP 2016 tient

compte de l'évolution du nombre d'enfants à l'école et à la cantine, de la poursuite des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) sur l'année entière, de l'augmentation des surfaces à entretenir due à la prise en charge, par la commune, de la totalité de la 1ère partie nord de la ZAC de Mane Mourin – Lavarion, de l'embauche d'une « assistante de conservation du patrimoine et des bibliothèques », de la continuité des locations pour loger certaines associations.

Le BP 2016 s'établit à 1 925 735 €, se répartissant globalement comme suit :

- 47,5 % en frais de personnel, tous services confondus,
- 28,6 % de charges générales,
- 23,9 % de charges diverses comprenant notamment le remboursement des intérêts des emprunts en cours à hauteur

de **63 000 €** et un virement à la section d'investissement de **252 785 €**.

En matière de Recettes, les impôts et taxes représentent 69,4 % des revenus de la commune. Les prévisions de subventions et dotations de l'Etat pèsent pour 18 % dans les rentrées attendues, soit une baisse de près de 15 % par rapport à l'année précédente et prévue de se poursuivre en 2017.

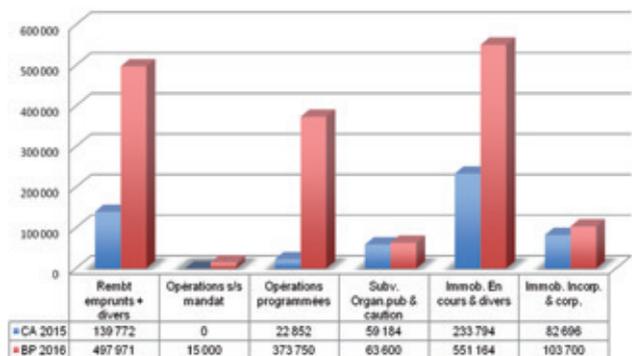
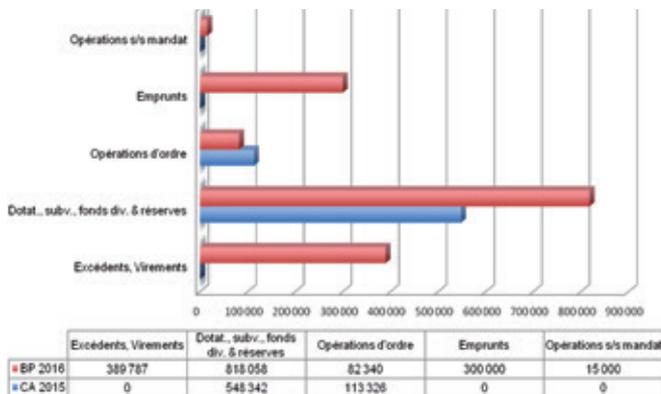
Le reste, soit 12,6 %, comprenant les produits et services, porte le total des Recettes de Fonctionnement prévisionnelles à **1 925 735 €**.

L'excédent (recettes moins dépenses) de **252 785 €**, appelé aussi Capacité d'Autofinancement Brute (CAF Brute), permet à la commune de rembourser la part du capital de son endettement évaluée à **76 826 €** pour 2016 et à financer ses projets.



Recettes d'investissement en €

Dépenses d'investissement en €



Budget Communal d'investissement

Compte Administratif 2015 (CA 2015)

L'excédent constaté à la clôture de l'exercice 2015 s'élève à **137 002,63 €** (différence entre les recettes réalisées de 2014 et 2015), pour un montant total de dépenses réalisées de **538 298,14 €**. Cet excédent est reporté sur le BP 2016.

Budget Primitif 2016 (BP 2016)

En matière de dépenses, le BP 2016 affirme la volonté de l'équipe municipale de doter la commune des équipements et des moyens utiles au plus grand nombre dans l'intérêt général des bonovistes. Pour cela, le conseil

municipal a adopté la proposition du Maire en lui accordant une autorisation de dépenses d'investissement prévisionnelles de **1 605 185,43 €**.

Les dépenses prévisionnelles d'investissement se répartissent en 65 % dédiés aux nouvelles réalisations, aux réalisations en cours ou à solder, les 35 % restants étant affectés au remboursement du capital des emprunts en cours et divers (Subventions d'équipements aux organismes Publics, Opérations patrimoniales, Imprévus, etc.)

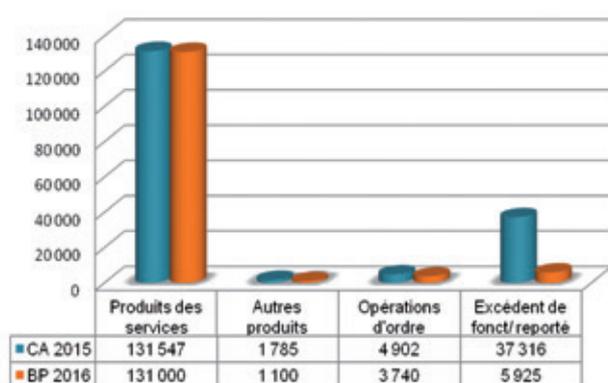
En matière de **Recettes** la section Investissement du budget de la commune est constituée pour 24,3 % du report des excédents 2015 en Fonctionnement et en Investissement et pour 58,4 % environ de dotations, fonds divers, réserves, subventions et produits divers. Les 18,7 % restants étant le résultat d'une prévision d'emprunt à hauteur de **300 000 €**.



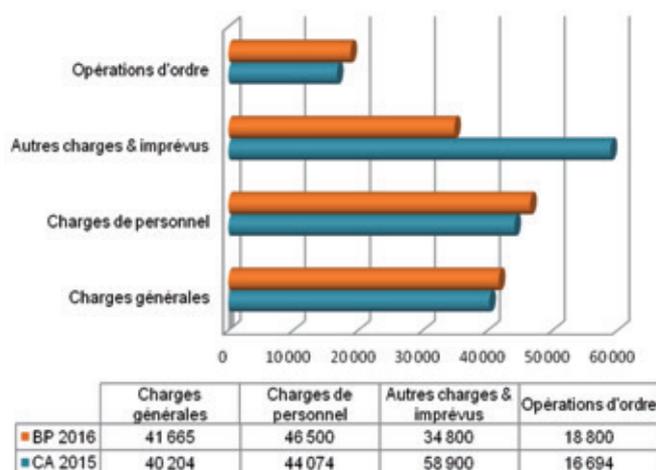
Finances



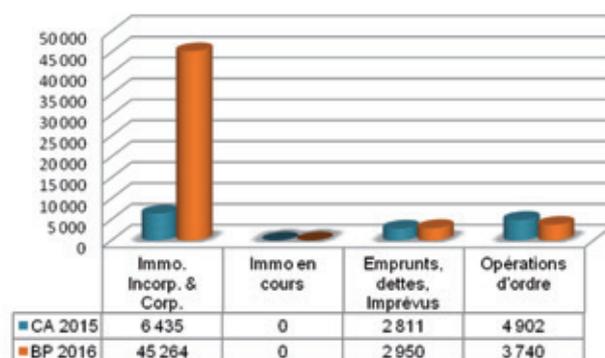
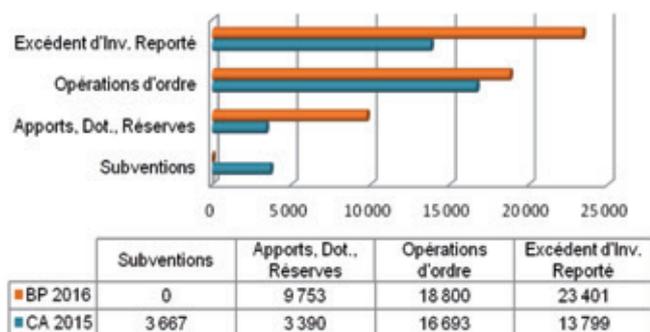
Recettes de fonctionnement en €



Dépenses de fonctionnement en €



Recettes d'investissement en €



Budget Maritime fonctionnement et investissement

Compte Administratif 2015 (CA 2015)

Le réalisé 2014 dégage un excédent de **15 678,03 €** au titre du Fonctionnement et de **23 400,98 €** au titre de la section Investissement.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à **159 872,26 €**.

Environ 27,6 % d'entre elles relèvent des dépenses de personnel, 25,1% des charges générales, le reste couvrant d'autres charges dont la plus grande partie (74 % environ) correspond aux redevances dues à l'Etat.

Le total des dépenses réalisées au titre de la section Investissement représente

14 148,46 €, dont 45 % utilisés pour l'achat de matériel (bouées, manilles...), au solde du renouvellement du ponton et aux travaux de la Maison du Port, y compris le remboursement d'emprunt.

Budget Primitif 2016 (BP 2016)

Le BP 2016 a été voté en équilibre pour les deux sections, à :

● **141 765 €** en recettes et dépenses pour la section Fonctionnement, dont la répartition par poste est similaire à celle du CA ci-dessus, sauf pour les redevances d'Etat diminuées d'un peu plus de la moitié. Les Recettes de fonctionnement proviennent des redevances

port, mouillages et divers pour 92,4 %, des reports d'excédents pour 4,2 %, les 3,4 % restants étant constitués de produits divers.

● **51 954,01 €** en recettes et dépenses pour la section Investissement. Les recettes proviennent d'excédents reportés pour environ 45 %, de subventions, dotations et apports divers pour 18,8 %, puis 36,2 % environ d'amortissement sur l'achat de matériels et la Maison du Port. Les dépenses, à hauteur d'environ 82 %, sont principalement affectées à l'acquisition d'un ponton d'accueil et d'une barge de travail en mutualisation avec d'autres communes du Golfe.



Christian GUEGUEN
Maire Adjoint Domaine Maritime
et Environnement

Domaine maritime

AOT Mouillages

La commune gère les 428 mouillages sur le littoral des communes du Bono, de Crach et de Pluneret (379 en rivière dépendants de l'AOT - Autorisation d'Occupation Temporaire - et 49 de port communal).

Par arrêté inter-préfectoral du 24 mai 2016, l'AOT du Domaine Public Maritime (DPM) a été renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 1er janvier 2017. Elle concerne une zone de mouillage d'équipements légers sur le littoral, au bénéfice de la commune du Bono.

AOT Terre-pleins du Peurh Euch à Mané Roz

Lors du conseil municipal du 24 juin 2016, la commune a fait part de son souhait de renouveler l'AOT du Domaine Public Maritime qui se termine le 4 octobre 2016, afin de poursuivre les travaux de réfection. Par arrêté préfectoral du 22 août 2016, le renouvellement est acquis pour une durée de 3 ans.

Consignes de sécurité

Par mesure de sécurité, nous rappelons que la vitesse est limitée à

- 2 nœuds entre le pont Joseph Le Bris et le Vieux Pont
- 5 nœuds jusqu'au 31 décembre 2016 sur la rivière dans la zone des 300 mètres dans toute la zone de mouillage. Elle passe à 3 nœuds à compter du 1er janvier 2017 (AOT).

Aménagements portuaires

Un nouveau **ponton modulaire** de 20 mètres de long sur 2 mètres de large, complété d'une rampe bateau permettant d'accueillir le navire du service maritime avec accès à partir du môle, a été installé quai Surcouf, fin avril, par le responsable du port. Il est constitué de 302 cubes de 50 X 50 cm.



Les embarcations autorisées à stationner de façon permanente sont :

- Les embarcations légères en bois de moins de 5 mètres et d'une puissance moteur de 10 CV maxi,
 - moins de 5 mètres et d'une puissance moteur de 10 CV maxi,
 - Les navires du service maritime.
- Les embarcations autorisées à stationner pour une durée limitée d'une heure dans la zone prévue sont :
- Les navires de plaisance jusqu'à 7 mètres.

Cette saison, nous avons accueilli 414 bateaux en escale pour de courtes périodes (de 1 à 3 jours), pour un total de 657 nuitées.

Environnement

Nous remercions les bénévoles qui se sont investis à nos côtés pour nous aider à entretenir notre belle côte et ses sentiers. Les deux campagnes d'élimination du **baccharis** (plante invasive interdite à la vente en France depuis juillet 2016) qui colonise nos côtes et l'**opération « berges propres »** ont été très productives. Pour cette dernière, hélas, la « récolte » 2016 a été des plus fructueuses.

Rendez-vous en 2017 en espérant que d'ici là, les comportements irrespectueux vis-à-vis de la nature et de l'environnement auront été moins nombreux...





Jean-Yves Le Blevec
Maire Adjoint au Patrimoine

• • • • • Histoire d'un naufrage par Michel JACOB

Le 28 janvier 1980, le chalutier « Frédéric Carole » quitte Lorient, pour une marée de 15 jours dans le Nord de l'Ecosse.

Navire récent, moderne pêche arrière de 55 mètres exploité par l'armement

là un brouillard très épais couvre la mer.

Suite au S.O.S. lancé, le canot de sauvetage de l'Île de Sein se trouve rapidement sur les lieux du naufrage. Le patron, un Sénan qui connaît parfait-

passage à chaque roulis du bateau.

À 22h, nous abandonnons notre chalutier, embarquons à bord de « l'Abeille Flandre » pour Camaret où nous débarquons le lendemain matin.



Lucas de Lorient qui possède 5 navires identiques construits en Pologne.

L'équipage de 16 hommes est composé de marins aguerris et professionnels.

Le temps est maniable avec une houle modérée.

Second mécanicien à bord, je termine mon quart à 20h et dîne avec le radio qui a achevé ses vacances.

À 20h30, un choc violent, soudain ébranle le navire. Nous avons, à pleine vitesse, heurté les récifs entre l'Île de Sein et la chaussée d'Armen, l'un des endroits les plus dangereux d'Europe.

Erreur de route ? Défectuosité des appareils de navigation ? A ce moment-

tement l'endroit, certain de la perte du chalutier, propose d'embarquer l'équipage et le conduire à l'abri, sur l'île. Les officiers restés à bord attendent l'arrivée du remorqueur de haute mer « l'Abeille Flandre » en relâche à Camaret, en vue de quelques secours éventuels.

Celui-ci s'approche dangereusement des récifs, tente un déséchouage. Sous la traction les câbles se rompent l'un après l'autre. Le vent qui force et la houle grossissante occasionnent des mouvements dangereux pour le navire.

À 21h40, la coque, par les chocs répétés sur les récifs, crève. L'eau envahit la salle des machines, noie tout sur son

Le reste de l'équipage sera rapatrié à Audierne par le canot de l'Île de Sein, le « Notre Dame de Paris » dont c'est la première sortie officielle.

Pour la petite histoire, une entreprise a acquis l'épave au prix de la ferraille. Un an après, elle réussit l'exploit, suite à maintes péripéties, de la remettre à flot.

Elle sera ensuite remorquée à Saint-Nazaire pour parfaire son étanchéité, puis dans un chantier espagnol à la démolition.

Chapelle de Béquerel



Les recherches de polychromies effectuées en juin 2014 sur les murs intérieurs de la chapelle avaient révélé la présence de fresques, réparties de façon inégale.

Le mur du chœur est susceptible de nous surprendre. En effet, les vestiges des peintures mises à jour datent du XV^{ème} siècle.

Une restauratrice en peinture procédera à un nettoyage minutieux au scalpel pour mettre au jour ces motifs remontant à l'origine de la

construction de la partie la plus ancienne de la chapelle.

Les murs de la nef présentent quant à eux peu de motifs. Ils seront nettoyés et badigeonnés à la chaux, en laissant apparents, ça et là, quelques témoins.

Ces travaux devraient débuter début 2017. Le mobilier de la chapelle, les statues et les 2 bateaux de procession classés aux Monuments Historiques, devraient pouvoir enfin retrouver leur place au printemps 2017.



Ostréiculture

Avant le milieu des années soixante, les petits chantiers ostréicoles du Bono se contentent des zones de captage de la rivière d'Auray, des bancs du Plessis, de la Sarcelle, de Roshnaro, de Bascatique, de la rivière de Crach et aussi des bancs situés plus en aval ou plus en amont de notre vieux pont.

Au milieu des années 1960, des concessions ostréicoles destinées au captage de naissains d'huitres plates sont attribuées aux ostréiculteurs de la baie de Quiberon et du Golfe du Morbihan. Ces parcs de captage se situent dans l'anse du Pô, au Nord-Ouest de la baie de Quiberon. L'attribution de ces nouvelles concessions représente une bouffée d'oxygène pour de nombreuses familles de la rivière, une sorte « d'Eldorado ». En effet, la zone du Pô en baie de Quiberon, est déjà réputée pour être très productive et riche en larves, naissains d'huitres plates.

En 1965, adolescents et enfants de la commune, participent pour la plupart à l'activité de l'exploitation ostréicole de leurs parents. A 14 ans ils ont déjà gratté quelques milliers de tuiles, ce qui permet à certains, par exemple, de s'offrir leur premier vélo (un Peugeot).

Jusqu'à cette époque les marins ostréiculteurs du Bono n'avaient pas besoin d'aller si loin pour placer leurs capteurs. Ils se contentaient de la rivière d'Auray. Cela nécessitait un chaland creux avec un propulseur (moto godille) ou tout simplement un aviron. Aidé du flot ou du jusant, en principe ils arrivaient à destination.

Désormais il faut aller placer les tuiles (les capteurs) au fond de la baie de Quiberon. Et il y a de la route jusqu'à la tourelle de Goémorent située à la sortie du Golfe, puis jusqu'à Qui-

beron. Cela implique des moyens importants, un nouveau défi pour les exploitants du fond de la rivière ! Difficile ou impossible d'y aller avec le traditionnel chaland creux, il faut un chaland ponté : « le ponton » pour la plupart des exploitations et un bateau pour la propulsion.

En Juin ou début Juillet, après la difficile période du chaulage des tuiles, l'heure du « plaçage » se précise. Aidés des informations de l'ISTPM (l'institut des pêches ancêtre de l'Ifremer), concernant la présence des larves d'huitres en suspension, les ostréiculteurs de la rivière et du Golfe se préparent pour le voyage vers la presqu'île de Quiberon. À un ou quelques jours près, la récolte peut varier. La pose des capteurs est alors une partie de poker ! Elle peut rapporter une petite fortune, ou rien du tout... Car une fois mis à l'eau, les capteurs d'huitres (les tuiles chaulées) n'acceptent l'adhésion des larves d'huitres que dans les heures suivant leur immersion. Sauf que contrairement à la loterie, il faut de gros moyens, des investissements, énormément de courage et de sueur pour y parvenir.

Fin juin et par beau temps, l'aller-retour Le Bono – L'Anse du Pô, est (presque) une partie de plaisir.

Les terre-pleins du Bono ainsi que ceux situés de l'autre côté de la rivière sont recouverts de rangées de tuiles blanches récemment chaulées. Les rives de la rivière sont belles. Elles offrent le spectacle superbe du travail réalisé manuellement par les bonovistes.

Puis, en quelques jours, toutes ces rangées de tuiles blanches sont embarquées et placées sur les parcs de captage. Vers le 10 juillet, les terre-pleins retrouvent leur aspect initial. Seul le sol est recouvert de la chaux et des débris de tuiles de la saison précédente.

Une marée au Pô au cours des années 1966 – 1970 : Souvenirs

Le jour J, avant appareillage du Bono, réveil à 4h30 et dernier briefing à 5 h devant le mur du « Beurch » pour les ostréiculteurs de la rue Pasteur et de Mané Roz. Cela consiste alors en l'évaluation de la météo c'est-à-dire : l'observation de la chasse dans le ciel (vitesse des nuages) et de la direction des vents !

Le rendez-vous des équipages se situe là, au « Beurch ». Ensuite chaque équipage rejoint son chantier, soit en amont, soit en aval de notre vieux pont. Au lever du jour, bateaux et pontons préparés la veille pour l'expédition, casse-croûte sous le bras, tous partent pour la journée. Certains ostréiculteurs avaient l'habitude de prendre d'anciens retraités de la marine marchande, ou de la pêche, employés juste pour la marée comme

Jean-Marie Le Doublic, Petit Julien, Louis Le Leuch (dit LiLi Kérisan), Joseph Le Fay et bien d'autres.*

Ainsi Jean-Marie, un ancien marin à la figure burinée et au langage de vieux loup de mer savait transmettre ce qu'il savait et, notamment, que le liquide précieux contenu dans les bouteilles étoilées n'était pas du vin mais le sang du marin... Celui qui faisait équipe avec lui et l'accompagnait à la barre du ponton, se sentait en sécurité près de ce marin qui avait burlingué sur tous les océans.

Pour aller du Bono à Quiberon, il faut environ 3h par beau temps. Il arrive parfois de faire demi-tour arrivé à la tourelle de Goémorent, la météo étant trop incertaine. Dans ce cas la journée est perdue. Des dizaines de convois se suivent et font route au départ de la rivière et du Golfe vers Quiberon. Le spectacle est magnifique : la mer couverte de dizaines de bateaux remorquant les pontons noirs enduits de coaltar, chargés de tuiles blanches immaculées.

Et l'entraide n'est pas un vain mot. En cas de problèmes il y a toujours un collègue pour aider et passer la remorque.

Le convoi longe la côte en passant dans les Bourseaux puis au Nord de la bouée des Bœufs. Une fois passée l'entrée de la rivière de la Trinité, il reste encore une heure jusqu'à l'Anse du Pô. Arrivés en baie de Quiberon, les bateaux mouillent dans le chenal et la fin du voyage s'effectue à l'aide de perches pour ceux ne possédant pas de moteur hors-bord. Il reste encore quelques centaines de mètres à faire. Pour ceux dont le parc est situé au beau milieu des 200 concessions, il faut arriver suffisamment tôt afin de passer le ponton au-dessus des tracas de tuiles situés plus en bordure du chenal.



Le plaçage

Une fois sur le parc, il n'y a qu'à attendre la basse mer pour pouvoir décharger le ponton et placer les tuiles. Les bouquets, supportés par des piquets en azobé (bois imputrescible des forêts équatoriales), sont disposés en tracas de 5 à 6 bouquets de large sur 20 à 30 rangées de long. L'opération est délicate et demande une certaine expérience. Mal posés, les tracas peuvent tomber au premier coup de vent, les tuiles ensablées deviennent alors inutiles, le naissain fixé sur la chaux crève et la récolte est dans ce cas perdue.

Il n'y a pas de temps mort, juste le temps d'effectuer la mise en place : les derniers bouquets sont posés lors de l'arrivée du flot. En général le retour au Bono s'effectue sans problème. Il faut, dans la foulée, recharger le ponton pour la marée du lendemain. Les fins d'après-midi sont toujours des moments agréables et riches d'anecdotes de toutes sortes. Les marins racontent leurs histoires de mer, en général jamais tristes.

Au cours des six mois suivants il faut régulièrement aller vérifier si les tracas de tuiles n'ont pas bougé.

Fin décembre, début janvier, l'époque du décollage commence, le naissain collé sur la chaux des tuiles ayant suffisamment grossi. Il faut alors retourner au Pô chercher la précieuse récolte. L'opération s'effectue entre début janvier et fin avril, suivant la taille des exploitations ostréicoles, souvent estimée en quantité de tuiles.

Aller en hiver à Quiberon est une autre histoire. Les équipages sont plus difficiles à constituer. Le froid, l'obscurité et la météo rendent le voyage aller-retour parfois périlleux. Les pontons ayant le fond plat, le risque de chavirage est toujours présent.

Des cargaisons entières de tuiles se sont retrouvées au fond de la baie de Quiberon au grand désespoir de leurs propriétaires !!!

En général, cette opération s'effectue en période de haute pression, par vent de Nord car les embarcations sont alors protégées par la côte et il y a peu de mer. L'attente sur le parc, agréable en été, est souvent pénible en hiver et l'onglée fréquente. Heureusement un thermo de café chaud ravigote les équipages, certains n'ayant pas que du café dans le thermo...

Une fois le parc découvert, le chargement des bouquets sur le ponton ne tarde pas à réchauffer l'équipage, les bouquets ayant doublé ou triplé leur poids initial du fait du naissain, et surtout des quantités innombrables de « pissous », variété d'anémone de mer agrippées aux tuiles par leur base en forme de ventouse. Le fil de fer (malgré la galvanisation) peut se rompre et les bouquets se défaire. L'arrimage sur le ponton est délicat sous peine de perdre le matériel et c'est en général

l'affaire du Patron. Parfois en hiver, la mer ne décalant pas suffisamment, il y a juste le temps de charger le ponton.

Le retour au Bono se fait alors avec un chargement incomplet. S'effectuant toujours par la même route en n'utilisant que des repères à terre, il arrive que par temps de brume certains s'égarer et s'échouent, mais il y a toutefois peu d'accidents.

Les ostréiculteurs du Bono et de la rivière étaient prudents et bons marins. S'il leur est arrivé de perdre parfois le chargement ou de revenir à vide, ils n'ont jamais perdu bateaux ou pontons.

Après avoir longé la côte, Carnac, La Trinité, Saint-Philibert puis Locmariaquer, une fois passé Port-Navalo, il n'y a plus que la rivière à remonter avec le flot.



Le chantier Tiffoche

Arrivé à Kerdrean, il faut alors raccourcir la remorque entre le remorqueur et le ponton (une cinquantaine de mètres) car la rivière se rétrécit au niveau de la maison bleue du Berly, en passant Le Paluden et Le Rocher. Il y a déjà là quelques mouillages de plaisance et il vaut mieux éviter l'abordage car le ponton, lui, n'est pas toujours facile à barrer.

Presque arrivés, les manœuvres s'effectuent par gestes d'un bateau à l'autre. A cette époque, aucun ostréiculteur ne possède le matériel aujourd'hui commun et indispensable : il n'y a ni sondeurs, ni VHF, et encore moins de GPS sur leurs bateaux.

Revenus au Bono, le ponton chargé du naissain d'huitres plates, le déchargement s'effectue le lendemain à la basse mer. Il faut à nouveau manipuler les bouquets de tuiles et les mettre sous le terre-plein avant l'opération suivante, la plus importante : le décollage du précieux naissain.

Pour de jeunes garçons vivant une telle expérience dans ces années-là, « la marée » était une belle aventure humaine. Elle leur permettait de côtoyer des vieux « loups de mer », une génération née en 1900. Ils avaient connu la voile, les deux guerres puis la modernisation des flottes de pêche. Ces marins ne se plaignaient jamais et se plaisaient à raconter les meilleurs moments de leur longue carrière maritime.

C'était cela aussi l'aller-retour : Le Bono – L'Anse du Pô.



Le grattage

Personnel communal



Chantal Lop Mur

Déléguée au personnel communal

EFFECTIFS

Le personnel communal c'est 30 agents (18 femmes et 12 hommes) qui œuvrent au quotidien pour la population bonoviste dont :

- 23 titulaires
- 2 contrats d'avenir
- 1 contrat aidé,
- 2 contrats à durée déterminée en remplacement d'agents absents pour congés parentaux ,
- 1 contrat à durée déterminée pour surcroît d'activité,
- 1 saisonnier.

Réparti comme suit dans les différents services :

En mairie :

- la Directrice Générale des Services,
- 1 agent à l'accueil,
- 2 agents à la Gestion Administrative,
- 1 agent à la bibliothèque,
- 1 agent à l'Urbanisme et à la Police Municipale.

Enfance/Jeunesse :

- 1 animatrice/coordinatrice,
- 13 agents dont 1 contrat d'avenir et 3 contrats à durée déterminée.

Services Techniques :

- 1 responsable,
- 7 agents dont 1 contrat d'avenir et 1 contrat aidé.

Port et mouillages :

- 2 agents dont 1 saisonnier.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Remplacements d'agents titulaires

Patricia FRAVALO a pris ses fonctions d'animatrice-coordinatrice du Service Enfance/Jeunesse, le 17 août 2015.

Riche d'une expérience de 20 ans en tant que Directrice ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) chargée de l'animation des activités périscolaires dans une commune voisine, elle a acquis le savoir-faire et les compétences indispensables pour assumer ses fonctions.

Dynamique et investie, elle a su s'intégrer à l'équipe en place, la superviser, l'encadrer et la coordonne avec professionnalisme.



Sa participation, à plusieurs reprises dans le passé à des séjours associatifs et humanitaires en Afrique, est également un atout majeur dans l'exercice de sa profession.

Christine LE GUILLOUX, a été nommée le 1er mars 2016 au secrétariat des Ressources Humaines, emploi qu'elle occupait depuis le 26 janvier 2015, détachée en mission temporaire par le Centre de Gestion, pour le remplacement de l'agent titulaire absent.

Au cours de cette période de remplacement, elle a démontré sa capacité

d'adaptation et son savoir-faire pour remplir les différentes tâches que la fonction exige. Dynamique et disponible, elle s'est parfaitement intégrée à l'équipe et participe également à l'accueil en mairie par roulement.



Julien BERTHY, a intégré les Services Techniques le 1er mai 2016 en qualité d'agent de maintenance technique et des espaces verts.

Fort d'une expérience de plus de dix années dans le domaine des espaces naturels urbains, il est venu compléter l'équipe dynamique déjà en place pour



les travaux de création, d'aménagement et d'entretien des lieux paysagés. Il apportera également son concours à la maintenance et à l'entretien général des bâtiments et voiries de la collectivité.

Recrutement

Création de poste

Alice GAYARD a été recrutée le 1er décembre 2015 au poste d'assistante de conservation du patrimoine et des bibliothèques.



Elle a débuté sa carrière en 2004 en tant que vacataire bibliothécaire puis a occupé depuis 2006 un poste similaire dans la médiathèque d'une ville de plus de 42 000 habitants. Les compétences

acquises au cours de ces années d'expérience dans le métier du livre l'amènent, avec l'aide des bénévoles, à animer, gérer et développer la bibliothèque devenue municipale le 1er janvier 2015.

Son rôle est aussi de conseiller, d'orienter et de guider les lecteurs dans leurs recherches ce qui contribue, depuis son embauche, à la progression des inscriptions de nouveaux adhérents. Elle participe également efficacement au projet de réalisation de la future médiathèque.

Contrats à durée déterminée (contrats aidés)

Jean DUWEZ et Thierry MADEC ont été recrutés pour les besoins des Services Techniques les 1er et 15 septembre 2016, en qualité d'ouvriers polyvalents pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments.



Départ à la retraite, et remerciements

Annie THAERON, en fonction depuis le 1er juillet 1990, a décidé de faire valoir ses droits à la retraite le 29 février dernier.

En charge principalement de la gestion des Ressources Humaines, elle a également assuré l'accueil en mairie au cours de ses nombreuses années de présence.

Sa disponibilité et son grand professionnalisme ont été appréciés par tous, collègues et bonovistes.

Nous la remercions pour toutes ces années de travail et de dévouement et lui renouvelons nos meilleurs vœux pour sa retraite.



(Au premier rang, troisième à partir de la gauche)

Etienne DEBUIGNY a pris sa retraite le 1er février 2016, après plus de 18 années passées aux Services Techniques de la collectivité du Bono. En charge principalement des espaces verts, tant au niveau de leur création que de leur entretien, il a toujours su faire preuve d'un grand savoir-faire apprécié de tous.

Au cours de sa carrière, il a également largement participé à la maintenance des bâtiments et voiries de la commune.

Nous le remercions pour son travail, sa motivation et l'esprit d'équipe dont il a toujours fait preuve et nous lui souhaitons une excellente retraite.

FELICITATIONS Médailles du travail

Ludovic ARZ, agent communal à l'Urbanisme et à la Police Municipale, a reçu la médaille d'argent Régionale, Départementale et Communale du travail attribuée après 20 années de service au sein de la collectivité du Bono.

Gérard MADEC, agent des Services Techniques, a reçu la médaille d'Or Régionale, Départementale et Communale du travail décernée après 35 années de service au sein de la collectivité du Bono.

Nous les remercions tous deux pour leur dévouement et leur réitérons toutes nos félicitations.



Béatrice et la Poste...

La municipalité a tenu à rendre hommage à **Béatrice BELZ** pour ses 47 ans de fidélité au bureau de Poste du Bono, après qu'elle ait décidé de faire valoir ses droits à la retraite.

A la suite de ce départ, la direction de la Poste nous a fait part de son intention de fermer le bureau de Poste à la fin de l'année. La municipalité a pris la décision de créer une Agence Postale Communale dès le 1er décembre 2016 afin de conserver un service postal pour la population du Bono. Un agent communal est en cours de recrutement.

Affaires scolaires, sociales

Le CCAS : Domicile Partagé :

La doyenne des domiciles partagés du Morbihan vit au Bono !

À Ti Laouen, le 12 avril dernier, **Madame Geneviève LE DOUARIN** a soufflé 105 bougies. Cet anniversaire exceptionnel fait d'elle la doyenne, non seulement de notre commune, mais aussi de l'ensemble des résidents des domiciles partagés du Morbihan !

Entourée de sa famille, des assistantes de vie et dans une atmosphère très familiale, le Maire a rappelé les événements marquants de cette longue vie toute simple mais qui a connu de profonds changements, des conflits internationaux, de grandes découvertes....

3 petites-filles. Devenue veuve en 1965, Geneviève vient s'installer près de sa fille à Carnac. Passionnée par la pêche, la marche, la cuisine et les jeux de société, Geneviève a été une grand-mère très présente. A l'âge de 93 ans, elle est installée en maison de retraite puis au domicile partagé « Ti Laouen » de Vannes. C'est au début de 2014, après le transfert de Ti Laouen dans notre commune, que Madame LE DOUARIN devient bonoviste. Dotée d'un caractère bien « trempé », gentille, espiègle et têtue, Geneviève aime aider, écouter de la musique et être avec les autres.

L'attention particulière portée à chacun, le climat chaleureux et adapté à la désorientation dont ils souffrent, permettent aux 8 résidents de Ti Laouen de couler des jours paisibles. Nous espérons que 106 belles bougies éclaireront le prochain gâteau d'anniversaire de Geneviève en avril prochain... faisant peut-être d'elle la doyenne du Morbihan !!



Geneviève, Marie, Henriette MARIAGE de son nom de jeune fille, est née le 5 avril 1911 à Taupont, près de Ploërmel. A l'âge de 22 ans, elle se marie avec Lucien LE DOUARIN à Moréac, ville dans laquelle ils s'installent. Lucien est menuisier tandis que Geneviève, réputée pour ses talents de cuisinière travaille comme employée de maison chez des particuliers. De cette union naît une fille en 1938, qui lui donnera plus tard



Souvenez-vous, en 2015 nous étions 92 convives au repas des aînés. Le prochain aura lieu le dimanche 11 décembre à 12h à l'Espace Roh Mané à Plougoumelen

*Mme Claudia Guyonvarch
et Mr Paul Guillevin*

Lorsque TAP rime avec lien intergénérationnel...

Pour la 3ème année scolaire consécutive et depuis la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires, des bénévoles



d'associations bonovistes donnent de leur temps, leur gentillesse et transmettent leur savoir aux enfants du groupe scolaire. Ainsi chaque lundi Michèle passe une heure avec les enfants. Après leur avoir fait découvrir le patrimoine breton et quelques

pas de danses traditionnelles, elle leur fait partager des petites techniques de relaxation et de maîtrise corporelle. Toujours souriante et enthousiaste, Michèle apporte aux enfants toute l'attention d'une grand-mère d'adoption.

Tous les jeudis, de la Toussaint aux vacances de printemps, les anciens marins apprennent aux enfants à faire des nœuds marins, à confectionner de petits tableaux et dessiner de jolis bateaux.... Le calme durant cet atelier est impressionnant tant les enfants sont appliqués. Gérard, Robert et Michel savent apporter à chaque enfant une attention privilégiée.

Des bénévoles qui s'investissent de façon aussi régulière auprès des enfants représentent une véritable richesse. Des liens d'amitié se tissent, des confidences se font... Nous les remercions chaleureusement pour ces temps offerts.

Si certains d'entre vous souhaitez aussi



partager des moments privilégiés et donner un peu de temps, nous cherchons des bénévoles pour aider Delphine à animer notre atelier Nature et Environnement ! Nous sommes aussi ouverts à toute nouvelle proposition !

N'hésitez pas à nous contacter en appelant le 02.97.57.96.02.

et lien intergénérationnel



Tatiene FOUREST
Maire Adjointe à l'Action Sociale
et aux Affaires Scolaires



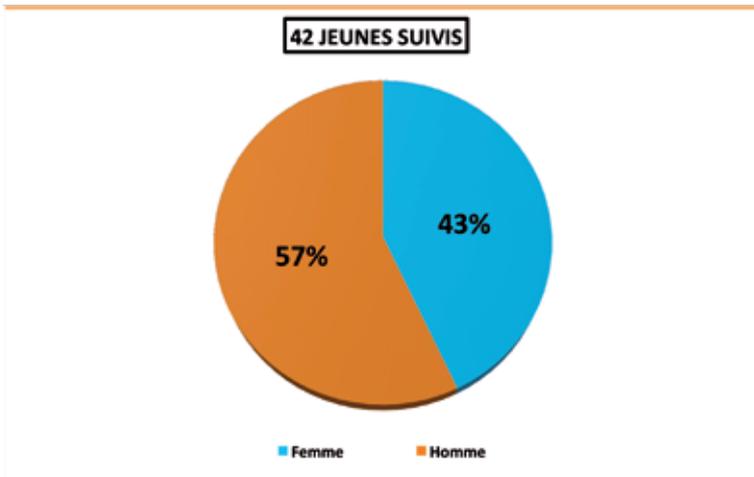
La mission locale d'Auray : un service de proximité pour l'emploi à destination des jeunes

Rattachée au bassin de l'emploi d'Auray (Pôle Emploi), la commune du Bono bénéficie de la compétence de la mission locale. Cette association loi 1901 est régie par un Conseil d'Administration

composé de 4 collèges : les élus dont Marcel LUCAS, référent pour notre commune et trésorier de l'association, les administrations, les partenaires sociaux et économiques ainsi que les associa-

tions d'insertion. Une équipe technique de 17 salariés accompagne les jeunes au quotidien. Mme Guylaine WALSER est la correspondante pour Le Bono.

LA MISSION LOCALE D'AURAY (LE BONO 2015) Un but :



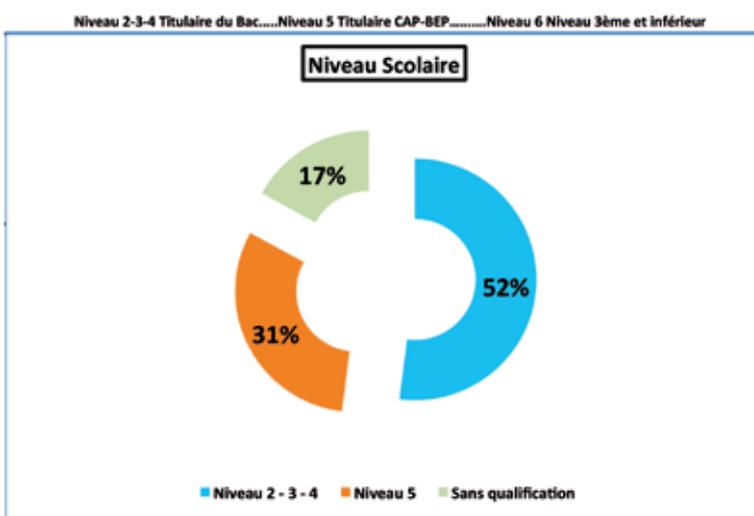
Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 26 ans, quelque soit leur niveau d'études (à condition qu'ils soient sortis du système scolaire).

Une finalité :

Conduire le jeune vers l'emploi et proposer un accompagnement global (santé, logement, social...) grâce à un dispositif innovant et expérimental dans le Morbihan mis en place en 2015 : la Garantie Jeunes.

Ainsi en 2015, 42 jeunes du Bono ont pu en bénéficier

- 52 % d'entre eux étaient titulaires du BAC,
- 31 % d'un CAP-BEP,
- 17% sans qualification.



Moyens de locomotion	Voiture	Cyclo/Vélo	Aucun
	45%	14%	41%

Marcel LUCAS - 16 Février 2016

PAEJ
POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES

Besoin d'une information ?
D'un conseil ?

Parler pour avancer

quotidien, violence, travail, santé, vie amoureuse, sexualité, travail, violence, sexualité, travail, vie amoureuse, santé, violence, vie amoureuse, sexualité, violence, quotidien, santé, santé, violence, quotidien, santé, sexualité, sexualité.

POUR LES 12-25 ANS - OUVERT AUX FAMILLES
anonyme - confidentiel - gratuit

Affaires scolaires, sociales

Zoom sur la Garantie Jeunes

A destination des jeunes de 18 à 25 ans, ce dispositif d'accompagnement vise à leur permettre l'accès à une première expérience professionnelle.

Critères retenus pour en bénéficier :

- être sans emploi, ni en formation, ni en études,
- le soutien financier familial est difficile et les ressources du jeune sont faibles.

Un premier contact avec un conseiller permet d'évaluer la motivation du jeune et de vérifier si les critères sont bien remplis.

Après passage du dossier en commission, le jeune peut (ou non) intégrer le dispositif.

Pendant 1 an, il dispose alors d'un accompagnement renforcé vers l'emploi, d'un soutien financier mensuel +/- **450 € par mois** et d'expériences en entreprises grâce à un réseau de professionnels partenaires.

La Garantie Jeunes, dans son accompagnement vers l'emploi, favorise l'autonomie des jeunes et donc leur mobilité, laquelle représente souvent un obstacle majeur. Sont proposés : prêts de scooters, ateliers auto-école, parrainages de conduite, aides pour l'accès au logement.... Des micros-crédits sociaux peuvent être faits pour l'immobilier (caution), pour l'achat d'une voiture ou pour passer le permis de conduire. Enfin, un système de parrainage intergénérationnel, grâce à la présence de bénévoles, vient enrichir cet accompagnement personnalisé.

Si la mission locale n'a pas vocation d'assistantat, elle est cependant accompagnatrice pour permettre aux jeunes de décrocher un diplôme, arme efficace pour lutter contre le chômage.

Parlez donc de ce dispositif aux jeunes de votre entourage !

Contact à la Mission Locale du pays d'Auray :

Mme Guylaine WALSER, correspondante pour notre commune.

Adresse :

Le Parco Pointer,
14, rue François Mitterrand
BP 80234 - 56402 Auray Cedex.
Téléphone 02.97.56.66.11
E-mail : mlauray@wanadoo.fr

Collecte nationale de la banque alimentaire



PETITS POIS
Extra fins
à l'eau

QUAND LES DONS
VOLERONT NOUS N'AURONS
PLUS BESOIN DE VOUS.

COLLECTE NATIONALE
DONNEZ
27 ET 28 NOVEMBRE

Banques Alimentaires

Toujours en partenariat avec la superette « Le Verger du Bono » et avec un nouveau point de collecte au groupe scolaire Jean Louis Etienne, vous avez été très nombreux à donner à la banque alimentaire en novembre 2015. Ainsi 400 kgs de produits de 1ère nécessité ont pu être récoltés. Ils ont

permis de compléter les colis distribués chaque mois aux familles aidées par le CCAS. Un grand MERCI à chacun de vous ! Les bénévoles du CCAS vous donnent rendez-vous les 25 et 26 novembre 2016 !



et lien intergénérationnel

Vie scolaire

L'école du Bono...au fil de l'eau !



Dès leur plus jeune âge, les enfants scolarisés au groupe scolaire Jean-Louis Etienne sont sensibilisés au milieu marin et aux pratiques sportives aquatiques.

- En début d'année, les maternelles font une journée de **pêche à pied** à la recherche de poissons de roches, étoiles de mer et crustacés. La mise en place d'un aquarium d'eau salée leur permet d'observer et de se familiariser à leur environnement marin.
- Les CP et CE1, bénéficient d'une vingtaine de séances de **piscine** à Atlantic Swim à Pluneret : apprentissage des mouvements de la brasse et exercices ludiques leur permettent d'apprivoiser ce milieu.
- Pour les CE2, âgés de 8 ans, 6 séances de **surf** à Plouharnel et 3 sorties en kayak ont ponctué l'année scolaire 2015/2016. Ces activités sont reconduites cette année.

- Les CM, quant à eux, participent à 20 sorties en **catamaran** à la zone nautique de Toulindac en Baden. Initiés aux rudiments et au vocabulaire spécifique, les 9-10 ans apprennent la navigation à la voile dans une joyeuse ambiance.
- En juin, une **intervention de la SNSM** (Sauveteurs en mer) de Port-blanc, destinée aux CM2, se déroule sur le port. Mise en place pour la 3ème année consécutive, cette rencontre avec les sauveteurs a pour but de sensibiliser les aînés de l'école aux dangers de la mer. Les procédures de secours et les gestes de sécurité sont expliqués. Une visite de la vedette et une mise en situation d'échouage illustrent les enseignements des bénévoles passionnés et passionnants.

Le financement de l'ensemble des activités est assuré en grande partie par la commune, et par Vannes Agglo pour la voile. A travers tous ces ateliers, des vocations naîtront peut-être chez nos jeunes écoliers, suivant les traces de Jean-Louis Etienne dont le groupe scolaire porte fièrement le nom et qu'ils garderont des souvenirs bien ancrés de leur école...



Affaires scolaires, sociales

L'école en quelques chiffres



- 182 élèves sur 195 ont participé aux Temps d'Activités Périscolaires en 2015-2016,
- 207 écoliers, répartis en 8 classes, sont inscrits aujourd'hui pour l'année 2016-2017,

- 160 repas, en moyenne, sont servis chaque jour au restaurant scolaire (hors vacances scolaires),
- 30 enfants du Bono et de Plougoumelen, âgés de 3 à 6 ans, ont fréquenté l'ALSH des P'tits Forbans cet été .



Petite enfance

Animations pour les très jeunes bonovistes

« Au fil des mots »



Lieu d'Accueil Enfants Parents

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) de Baden, « Au fil des mots », accueille les enfants du Bono de moins de 4 ans et les adultes qui les accompagnent (parents, grands-parents, futurs parents).

Envie de passer un moment privilégié avec votre enfant...

Etre accompagné dans la séparation parents/enfant...

Découvrir votre enfant dans un nouveau lieu avec d'autres personnes autour du jeu...

Partager des expériences, des questionnements, des émotions dans l'écoute et le respect...

Venez le lundi matin de 9h15 à 11h45 sauf vacances scolaires.

Renseignements au 02.97.58.00.22



Glisser, grimper, se retrouver...

Parents et grands-parents de jeunes enfants, 3 aires de jeux pour les 3/6 ans sont à votre disposition sur la commune :

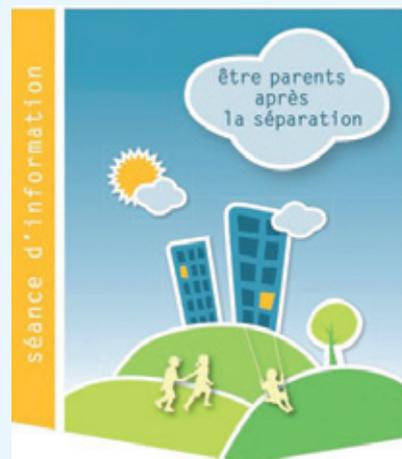
- Place Joseph Le Clanche, derrière le monument aux morts,
- Quartier Mané-Mourin Lavarion : square près de la rue de Gavrinis,
- Quartier Mané-Mourin Lavarion : « araignée » à grimper en bordure de l'espace vert, au bout de la rue de Gavrinis.

Une aire de pique-nique permettant des jeux de ballons, ou autres, est également à votre disposition chemin du Baël, près du parking du Tumulus.

Garde du jeune enfant, 2 formules sont proposées :

- contacter le RIPAM (Relai Intercommunal Parents Assistantes Maternelles) de Baden pour connaître les disponibilités des 5 assistantes maternelles à domicile du Bono. Contact 02.97.58.00.22,

- la Maison des Assistantes Maternelles « Haut comme 3 pommes », pour une garde en petite collectivité. Pouvant accueillir jusqu'à 16 enfants, elle en accueille 10 aujourd'hui. Contact : 02.97.29.87.98.



et lien intergénérationnel

Enfance

Mini camp d'été pour les P'tits Forbans

Sept enfants, du centre de loisirs « les p'tits forbans », âgés de 5 et 6 ans ont dormi sous la tente avec leur doudou.

La ferme pédagogique « la clé des champs » de Pluvigner les a accueillis les 28 et 29 juillet derniers. Parmi les activités prévues, deux séances d'équitation sur les poneys du centre équestre de Calperit ont particulièrement plu aux cavaliers en herbe.

Une aventure riche en expériences nouvelles pour apprendre à vivre en collectivité, se débrouiller au quotidien sans l'aide de papa et maman, respecter le sommeil des autres... dans une ambiance très joyeuse et enfantine !

Cette nouveauté très positive pour notre centre de loisirs sera certainement reconduite l'été prochain.



Jeunesse

19 mars 2016 : naissance du 1er Conseil Municipal Enfants

À l'initiative de la commission « Enfance-Jeunesse et Lien Intergénérationnel » et de Patricia FRAVALO, coordinatrice, le Conseil Municipal des Enfants (CME) a été créé pour impulser des projets à destination des jeunes de la commune.

Elus par 86 % des votants, les 12 jeunes de 9 à 10 ans, ont été mis en place pour 2 ans.

Le CME se réunit tous les 15 jours en mairie, hors vacances scolaires. Deux commissions ont été créées : sports et loisirs, déchets et environnement.



Des projets sont en cours :

Sortie pour tous ceux qui le désirent au bowling de Vannes en décembre, rencontre avec le CME de Pont-Scorff en novembre, actions pour diminuer le

gaspillage à la cantine, journée intergénérationnelle de jeux et sortie à bord du Forban au printemps prochain....

Aujourd'hui, sur les 12 jeunes élus, 8 poursuivent l'aventure : tenir un engagement à cet âge peut paraître difficile à certains...

Nous comptons sur les jeunes bonovistes pour faire bon accueil aux propositions futures du CME, afin que leur motivation grandisse !

Deux boîtes à idées sont toujours à votre service à l'école et à l'accueil de la mairie : faites-en bon usage !

Jeunes sportifs du Bono : sortez de l'anonymat !



Lors des vœux du maire 2016, un jeune sportif bonoviste a été mis à l'honneur: Aymeric STEPHAN.

Ce jeune garçon d'une douzaine d'années pratique le tir sportif au club de tir d'Auray depuis 2014. Champion du Morbihan et second de Bretagne, il a participé aux championnats de France où il est arrivé 37ème (sur 150) dans sa catégorie.

Le maire et les membres de la commission Enfance-Jeunesse encouragent les jeunes sportifs médaillés de la commune à se faire connaître en mairie. Cette démarche permettra à d'autres jeunes comme Aymeric d'être soutenus et félicités pour leurs exploits.

Affaires scolaires, sociales et lien intergénérationnel

Quelques temps forts en 2016



Visite des châteaux de la Loire



La maison du vieux Léon avec Vannes agglo



Défi techno



Kermesse de l'école



Myriam FIEVET-QUELLEC
Maire Adjointe à la Vie Associative,
Culturelle et à la Communication

Vie Associative Temps forts

Fin de l'ASMP...

Samedi 4 juin 2016, l'ASMP (Association Sportive des Martins-Pêcheurs) fêtait le 50ème et dernier anniversaire du Club de foot du Bono créé en 1966 par René Le Nahour (directeur de l'école et 1er président) et Alphonse Guyonvarch. Cet anniversaire avait donc une tonalité très particulière puisqu'il scellait la fin de l'association dissoute le 22 mai, les clubs de foot du Bono et de Plougoumelen ayant pris la décision de fusionner en créant un nouveau club, l'ASPB – Association Sportive Plougoumelen-Le Bono, le 25 mai suivant.

Dirigeants et joueurs qui ont écrit l'histoire de l'ASMP se sont retrouvés au stade municipal pour une journée placée sous le signe du souvenir, du jeu sur le terrain et d'une exposition photos salle Le Mené.

Au programme, des matchs ont opposé parents et enfants le matin, séniors, vétérans et anciens joueurs l'après-midi. Patrice Héno et Yves Le Golvan ont reçu la médaille d'honneur du District et la plaquette des 50 ans du club. René Le Nahour, fondateur de l'ASMP, a reçu la médaille des 50 ans. (Photo 2)

L'ASMP, c'est 50 ans d'une aventure marquée de temps forts pour ceux qui en ont été les acteurs comme pour l'animation et le développement

du Bono. C'est aussi 50 ans d'investissements humains au service de la jeunesse, avec une priorité : mettre à la portée de toutes les familles la pratique d'un sport à un tarif calculé au plus juste.

Longtemps, le foot sera le seul sport proposé sur la commune, offrant aux jeunes garçons la possibilité de se défouler tout en apprenant les règles du jeu collectif, le partage et le respect de l'autre.

Pendant ses 25 premières années, le club organise des fêtes qui, tout en animant le bourg, lui permettent de s'autofinancer. A partir de 1991, Le Troc et Pucés prend le relais pour participer au financement et au fonctionnement du club.

Patrice Héno et Yves Le Golvan se souviennent :

« Les premières fêtes se déroulent chez « Menach » rue Pasteur, restaurant disparu aujourd'hui, haut lieu de la création du club, des débuts du foot au Bono et de ses supporters. Sketchs de théâtre et bals populaires s'inscrivent au menu dans une ambiance toujours haute en couleurs !



En juin, ce sont aussi des matchs humoristiques opposant des épouses de joueurs, du catch féminin sur l'eau lors des fêtes sur le port, course d'ânes, rencontres opposant « galdus » et « forbans » se terminant toujours par des jeux (bataille de polochons, course de vélos flottants, montée de corde à la grue du port après avoir nagé, pour se terminer par le lâcher de canards...).

Entraînements et matchs se déroulaient alors près du cimetière, il n'y avait pas de douches et les vaches pâturaient l'été sur le terrain... (Le stade actuel a été inauguré en août 1981).

1995 voit la création d'une équipe Foot-Loisirs pour jouer le dimanche matin, avant que ne soit créée l'équipe Vétérans, pour organiser des matchs avec des CAT (Centre d'Aide par le Travail), leur permettant ainsi de pratiquer un foot récréatif.

Les 1ers et 8 mai étaient des dates très importantes au cours desquelles se déroulaient des tournois de jeunes entre Vigneux de Bretagne, Vertou, ...



Vie associative, culturelle

L'équipe de foot de 1967



C'était l'occasion d'une sortie pour les jeunes joueurs du Bono. Les papis et mamies assuraient le ravitaillement. Au bout de 10 ans, essoufflement des bénévoles et coûts financiers ont contraint le club à les arrêter. Celle de Tours, pon-

tuée par une visite guidée des caves organisée par René Bainvel, a été suivie d'un match qui reste mémorable !!!

Quelques rencontres importantes remportées contre Lorient en demi-finale Jeunes ou contre Belz en finale Jeunes

laissent le souvenir de très beaux tournois. L'ASMP a réussi l'exploit de disputer un 4ème tour de coupe de France contre les JV (Jeunes Volontaires) d'Auray alors en DSR (Division Supérieure Régionale). Mais les plus beaux derbys restent ceux disputés dans les îles (Belle-Île, Houat et l'Île aux Moines).

Enfin, sous l'impulsion de Philippe Hervé, c'est à l'ASMP que l'on doit, depuis des années, l'organisation du Téléthon au Bono.

... Place à l'ASPB

Avec la fusion, s'ouvre une nouvelle page pour des joueurs qui travaillaient déjà en partenariat depuis plusieurs années et entre lesquels des affinités ont eu le temps de se créer.

Un projet ambitieux : progresser, pour jouer le haut du tableau.

Ce que nous leur souhaitons !

Ce n'est visiblement pas la motivation qui manque si l'on se réfère au match de coupe de France disputé par les séniors contre l'équipe de Guichen, classée 5 divisions au-dessus de la leur, le 2 octobre dernier.

Un beau spectacle donné par des joueurs qui ne se sont pas ménagés, contrariant à maintes reprises des actions dangereuses proches de leur but.

Ils n'ont pris que 2 buts et peuvent être fiers de ce résultat.

Les matchs se dérouleront comme par le passé au Bono et à Plougoumelen.

Pour le reste, Le Bono continuera à organiser son Troc et Puces et Plougoumelen son tournoi des vétérans et sa tartiflette.



et communication

« Mille et Hune plates »



La SNLB a décidé de relancer une ancienne manifestation du Bono, « Les mille plates », devenue « Mille et Hune plates », la « Hune » pour celle acquise et restaurée par l'association, grâce au concours de Ty Plate de Larmor-Baden venue en force pour l'occasion avec les siennes. Son objectif, remettre à l'honneur ces bateaux de travail utilisés pendant des décennies par les ostréiculteurs du Bono et du Golfe du Morbihan.

Une fête que l'association espère pérenniser en la renouvelant tous les 2 ans, en alternance avec « La Semaine du Golfe » et « La Route de l'Amitié ». Eugène Riguidel à bord de « La Florence » et Denis Bertholom, maire de Larmor-Baden et Conseiller Départemental, à bord de « Berder », ont honoré cette manifestation de leur présence.



Fêtes de Pâques

Plus de 600 coureurs pour les Foulées et le Trail du Bono. Record d'affluence malgré la boue !

Folk Club

Une première édition du « Bono Irish Craic » organisée par le Folk Club. Le trio de musiciens irlandais O'Loughlin, Delany et Barry ont régalé le public venu les écouter salle Le Mené. Nous espérons qu'il y en aura d'autres...

Récréative

La danse au programme de la fête de fin d'année de Récréative.



Vie associative, culturelle



Fête des Petits Ports

« Les Dédés en Bulles » du Bono recevaient « La fanphar' à iode » de Pléneuf, « Les Chats Thon » de Groix et « La Flanfar aux pruneaux » de Questembert pour un concert haut en couleurs place du Banc Marie, rassemblant plus de 60 musiciens.

Forum des associations

Moment de rencontre entre les associations et les habitants de la commune venus faire le plein d'activités.

En 2017 le Forum commencera à 9h et fermera ses portes à 13h pour s'adapter à la fréquentation constatée depuis 2 ans.

Difficultés

Le Forban

les bénévoles de l'association au chevet de son bateau malade

Emblème fort du Bono, Le Forban « Notre Dame de Bequerel » a 25 ans. Sa mise en cale sèche pour les travaux d'entretien annuels habituels, en novembre 2015, a révélé de gros désordres au niveau de la coque et des superstructures du bateau et la nécessité d'entreprendre de lourds travaux de restauration. Face à l'ampleur des dépenses à engager, l'association a établi un plan de financement sur 3 ans en sollicitant subventions, aide de la commune et incluant une souscription

publique par le biais de la Fondation du Patrimoine.

Pour les aider à pérenniser la sauvegarde du patrimoine maritime local, vous pouvez, sans montant minimum exigé, vous rendre sur le site :

www.fondation-patrimoine.org/43705

ou trouver des bons de souscription chez vos commerçants locaux.

Après plus de 6 mois de travaux réalisés par des bénévoles très motivés, aidés de François Blatrix charpentier de marine,

Le Forban a pu être remis à l'eau avec succès, le 4 juin dernier, même si tout n'est pas réglé pour autant.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à poser vos questions par mail :

leforban@lebono.eu.

L'association mettra un point d'honneur à vous répondre pour éviter les « on m'a dit que... » « je crois que ... » et les « de source sûre ... ».



et communication

Le comité des fêtes

Les problèmes de gouvernance du Comité des Fêtes ont entraîné la démission successive de tous les membres de son bureau et de la majorité des membres de son Conseil d'Administration. Aujourd'hui, et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire de l'association qui devrait se tenir en janvier, c'est grâce à François Hiaumé et Jean-Michel Chedorge, avec le soutien d'Hervé Cadoret, et l'aide conjointe de bénévoles du Comité des Fêtes, du Forban, de la SNLB et de la municipalité que les chapiteaux ont pu être contrô-

lés et homologués, montés et démontés pour « Les Rencontres Préhistoriques de Bretagne ». Merci à tous pour l'aide apportée, le bel exemple de solidarité et la bonne humeur dont ils ont fait preuve. Deux rendez-vous nécessiteront encore le recours aux bonnes volontés pour les montages/démontages de chapiteaux nécessaires au Marché de Noël de l'association Bono'L en novembre puis du Téléthon début décembre.

N'oublions pas que le dynamisme des associations du Bono entre pour beaucoup dans la qualité de vie qu'offre

notre commune à ses habitants et l'image qu'elle véhicule. Elles font régulièrement appel aux bénévoles pour se renouveler et évoluer. Si vous aimez le contact, si vous souhaitez faciliter votre intégration en tant que nouvel arrivant, si vous avez du temps à donner, n'hésitez pas à vous manifester auprès d'elles. Elles vous attendent ! La liste des associations est consultable sur le site internet de la commune ou dans le guide pratique 2016 disponible à l'accueil de la mairie.

Prochains rendez-vous et projets 2017

D'ici la fin de cette année, quelques rendez-vous à ne pas manquer.

Dans l'ordre :

- **Le 3ème Marché de Noël** organisé par Bono'L, les 19 et 20 novembre, salle Jean Le Mené,
- **Le Téléthon**, le 3 décembre, place du Marché, permettant à chacun de contribuer au financement de la recherche médicale pour lutter contre les maladies neuromusculaires afin de guérir et aider les malades,
- L'arrivée toujours très attendue du Forban avec à son bord **le Père Noël marin**, le 16 décembre.

2017 sera, comme tous les deux ans, une année associative particulièrement chargée puisque Le Bono doit accueillir les bateaux et les équipages de « **La Semaine du Golfe** » en mai et de « **La Route de l'Amitié** » en août.

Ce sont deux très grosses manifestations maritimes qui engagent la commune signataire de la charte vis-à-vis des organisateurs ; très importantes pour l'image du Bono, toujours plébiscitée pour la qualité de son accueil, et pour l'activité qu'elles génèrent tant au niveau des associations impliquées que des commerces. Ce sont également des moments de rencontres où des liens se créent. Il n'est pas envisageable de ne plus y participer.

C'est en tout cas la décision prise par

les associations traditionnellement chargées, par délégation de la municipalité, de l'organisation à terre et sur mer, ainsi que celles ayant un potentiel de bénévoles important susceptibles de se mobiliser pour réussir ce qui est toujours un véritable challenge. Récemment réunies par la municipalité pour se prononcer, elles ont décidé de la mise en place d'une Coordination Inter-Associations dont les modalités de fonctionnement sont en cours de discussion, avec le concours de la municipalité.

C'est aussi un anniversaire car le **1er octobre 2017**, en collaboration avec la municipalité de Plougoumen, **la commune du Bono fêtera ses 70 ans**. Suite dans le Bulletin Municipal 2017...



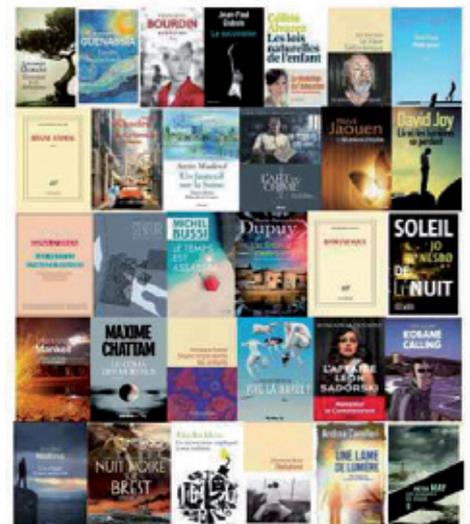
Vie culturelle

Avec l'arrivée d'Alice GAYARD, la bibliothèque du Bono a fait peau neuve : désherbage et renouvellement des ouvrages, rééquilibrage des collections et réaménagement de l'espace, édition d'un fascicule d'information trimestriel sur les nouveautés... avec l'aide des bénévoles motivées et passionnées qui l'assistent. Deux nouvelles recrues viennent d'ailleurs de rejoindre ces fidèles totalement impliquées dans son fonctionnement, portant leur nombre à 14. Merci à toutes pour ce qu'elles font

au service de la lecture publique et des lecteurs de tous âges du Bono.

Les indicateurs mis en place depuis le mois de mars montrent déjà des effets positifs. Ainsi, du 1er mars au 30 septembre, la bibliothèque a enregistré 51 nouvelles inscriptions d'enfants et 21 pour les adultes, pour un total de 306 lecteurs actifs inscrits, c'est-à-dire venant régulièrement emprunter des ouvrages.

Quelques nouveautés...



Bibliothèque Municipale - Octobre 2016



Vie associative, culturelle

Par ailleurs, dans le cadre des accords de mutualisation signés avec la municipalité de Plougoumelen, Alice GAYARD apporte son concours à l'organisation de leur bibliothèque municipale depuis avril dernier, à raison de 4h par semaine annualisées. D'autres aspects liés aux modalités du processus de mutualisation de nos bibliothèques sont en cours de discussions avec la municipalité de Plougoumelen.

Le projet de Médiathèque

est désormais sur les rails. Son permis de construire, déposé dans la foulée, est en cours d'instruction et les dossiers de demandes de subventions sont partis. Les travaux proprement dits ne démarreront que lorsque nous aurons reçu les accords des organismes sollicités, c'est-à-dire probablement courant juin 2017 pour les derniers. Avec cet équipement d'une surface de 230 m² en accès au public, nous avons l'ambition de répondre à plusieurs objectifs afin de mettre à la disposition de tous

les services indispensables à la population d'aujourd'hui et de demain. Ce que ne permet pas la bibliothèque d'aujourd'hui limitée par ses 60 m² d'accès au public.

Nombreux sont ceux qui déjà, depuis la présentation du projet au Conseil Municipal, se sont manifestés pour nous faire part de leurs appréciations et de leur impatience de voir ce projet enfin se réaliser, preuve s'il en est que le besoin existe, chez les jeunes comme les moins jeunes...



Evènements marquants

Concert de musique baroque :



Un concert de musique baroque, le 25 août 2016, sur la place du Banc Marie juste au pied du vieux pont, voilà la très belle idée qu'ont eu les organisateurs du festival « Larmor-Baroque ». Moment magique grâce au talent de Blandine Staskiewicz et Sacha Hatala.

Les journées du patrimoine :

Les 17 et 18 septembre, le Tumulus du Rocher de Kernours, le moulin de Kervilio, la chapelle de Bequerel, le vieux pont suspendu et Le Forban du Bono ont vu défiler curieux et passionnés venus

découvrir ou redécouvrir quelques uns des bijoux de notre patrimoine archéologique, historique et culturel. Le moulin de Kervilio, exceptionnellement ouvert au public le dimanche après midi n'a pas désempé. Les visiteurs ont pu apprécier les explications données par son propriétaire, Benoit de Noüe, tant en ce qui concerne l'histoire du moulin, son fonctionnement que les étapes de la restauration de ses mécanismes entreprise depuis quelques années.

Rencontres Préhistoriques de Bretagne :

Comme tous les deux ans, Le Bono a reçu, les 23 et 24 septembre sous un ciel et une température d'été, « Les Rencontres Préhistoriques de Bretagne » organisées par le CPIE. La première journée était réservée aux enfants de l'école du Bono et la seconde tout public. Temps fort pour les élèves très attentifs des classes de CE1 et CE2 le matin, CM1 et CM2 l'après-midi, les enfants ont pu, grâce aux explications et aux

ateliers auxquels ils ont participé, comprendre ce que pouvait être la vie de ces hommes du néolithique qui nous ont laissé en héritage le Tumulus du Rocher à Kernours.



et communication

Projection du film « Premiers Chaluts » :



La pêche est profondément inscrite dans l'histoire du Bono car c'est grâce à elle que de simple hameau dépendant de la commune de Plou-goumelen il a pu se développer de telle sorte qu'il est devenu commune en 1947. Ce film parle à chaque famille de pêcheurs, d'ici ou d'ailleurs en Bretagne, car il montre le courage de ces hommes affrontant les pires tempêtes pour gagner leur vie en payant régulièrement un lourd tribut à la mer. La première projection destinée aux enfants des classes de CM1 et CM2

dans le cadre des TAP, a réuni 45 élèves de l'école Jean-Louis Etienne, d'anciens marins pêcheurs du Bono, épouses de marins et des personnes pouvant témoigner des conditions de vie de ces hommes et de ces femmes soumis aux exigences d'un métier où le risque était permanent. La curiosité insatiable des enfants, la complicité créée pendant les TAP entre les enfants et ces hommes, ainsi que la transmission de leur vécu, ont permis à tous de vivre un moment privilégié riche en émotions. La séance du soir (tout public) a fait salle comble.

Les artistes du Bono

exposent Salle Jean Le Mené

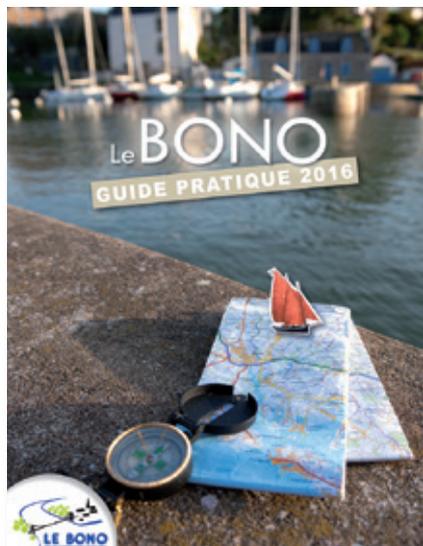
Les 3 et 4 décembre prochains, six peintres et une sculptrice bonovistes vous donnent rendez-vous dans la salle Jean Le Mené où ils exposeront certaines de leurs œuvres, de 10 h à 19 h.

Participeront à ce premier salon d'artistes : Francis Blanchère, Michel Caillibot, Stéphanie Delarouge, Nolwen Languille, Hugues Mahoas, Dan Santag et Marie Termet -Schuppon.

Communication - Les outils

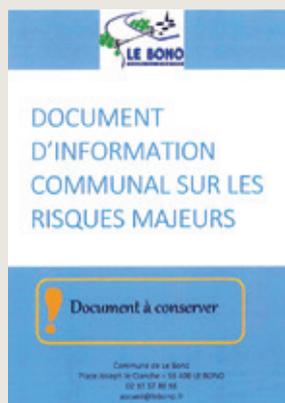
Comme nous l'annoncions dans le Bulletin Municipal précédent, il nous restait à travailler sur les outils d'information et de communication autres que le Bon'Echo et le Bulletin Municipal, publications que nous avons revues en 2014.

C'est chose faite puisque cette année, après un gros travail de réflexion, d'échanges et de développement mené avec la collaboration, notamment, de membres de la Commission Communication, Le Bono dispose désormais d'outils lui permettant de répondre aux attentes et aux besoins des utilisateurs, tenant compte, entre autres, de l'évolution des nouveaux médias. Il s'agit des supports suivants :



Le Guide Pratique

Publication annuelle, elle est éditée et diffusée début janvier pour répondre aux habitants de la commune en quête d'informations pratiques sur Le Bono, ses associations, les activités et le programme des événements ou manifestations proposés, ... Celui de cette année est sorti à l'occasion des vœux du Maire, le 6 janvier dernier. La préparation de l'édition 2017 commencera après la réunion de programmation avec les associations, le 9 novembre prochain.



Le Plan Communal de Sauvegarde

Chaque commune est tenue d'établir le sien. Celui du Bono a été réalisé avec le concours d'une stagiaire spécialisée en droit public. Il doit servir à faire face en cas de sinistre extérieur (séisme, tempête, attentat, incendie important, accident collectif, ...) et permettre aux secours d'organiser et mettre en place un plan d'urgence vis-à-vis de la popu-

lation. Un extrait de ce plan, appelé « Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs » a été glissé dans le Bon'Echo n° 14 (Juillet-Août 2016).

Vie associative, culturelle et communication

La Carte Touristique

Présentée sous forme de dépliant, elle est le résultat d'un travail mené en collaboration avec deux des membres de la Commission Urbanisme, chargés des chemins et sentiers côtiers de la commune.

Au recto, elle dresse une présentation générale du Bono et de son histoire alors qu'au verso elle renseigne sur les différents itinéraires de randonnées, les monuments et sites particuliers qu'offre la commune.

Initialement destinée aux visiteurs de passage en quête d'informations, elle est également très demandée par les habitants du Bono et les retours sont d'ores et déjà excellents.

Elle a été éditée et mise à disposition début juillet.



Le Site Internet

Mis en service fin juillet, il a été développé par la société Artgo Média sur la base d'un cahier des charges et d'un projet d'arborescence que nous avons préalablement établis. Tous les contenus ont été étudiés et travaillés pour en faire un outil facile d'accès, consultable via les nouveaux médias, riche en informations de toute nature et permettant

de donner une image dynamique de notre commune. Ce qu'elle est ! Tout en étant un outil au service des bonovistes et notamment des associations qui animent notre village, il permet à ceux qui souhaitent se renseigner sur Le Bono d'hier et d'aujourd'hui d'accéder aisément à ce qu'ils recherchent, y compris via des liens avec d'autres sites (Vannes

agglomération, associations, ...). Là encore les retours ne sont que positifs.

Je remercie celles et ceux qui ont contribué à ces résultats, avec une mention toute particulière adressée à Thérèse BAILLY pour son implication et la qualité de l'assistance qu'elle a su apporter au suivi de ces projets, de leur lancement à leur mise à disposition définitive.

Il nous reste désormais à les faire vivre et évoluer pour qu'ils puissent continuer à répondre aux attentes d'aujourd'hui et de demain.



L'AGGLOMÉRATION DE DEMAIN

Au 1^{er} janvier 2017, Vannes agglo, la communauté de communes de la Presqu'île de Rhuys et Loc'h communauté vont fusionner pour créer une nouvelle agglomération.

Explications et tour d'horizon de ce futur territoire.



POURQUOI CETTE FUSION ENTRE VANNES AGGLO, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PRESQU'ÎLE DE RHUYS ET LOC'H COMMUNAUTÉ ?

Ce projet de fusion s'inscrit dans le cadre de la loi NOTRe, promulguée en août 2015. Celle-ci impose aux intercommunalités de moins de 15 000 habitants de fusionner avec une autre, afin de dépasser cette limite démographique. La communauté de communes de la Presqu'île de Rhuys et Loc'h communauté ont une population au-dessous de ce seuil. Le préfet a donc amorcé, fin 2015, un projet de fusion de ces 2 intercommunalités avec Vannes agglo. Aujourd'hui, le projet est validé et les 3 collectivités travaillent ensemble pour créer ce nouvel EPCI qui verra le jour au 1^{er} janvier 2017.



QUELLE SERA LA PHYSIONOMIE DE CETTE FUTURE AGGLOMÉRATION ?

Cette nouvelle communauté d'agglomération sera composée de 34 communes et représentera un bassin de vie pour près de 169 000 habitants. Elle regroupera près de 16 550 entreprises et 70 000 emplois.

AU 1^{ER} JANVIER 2017, QUEL SERA L'IMPACT SUR LE QUOTIDIEN DES HABITANTS ?

Concrètement, cela ne changera rien pour les usagers car tous les services publics continueront de fonctionner. Par ailleurs, la nouvelle intercommunalité s'attachera à mettre en place des services de proximité au plus près du lieu de résidence des habitants.



QUEL SERA LE RÔLE DES MAIRES PARMIS CES 34 COMMUNES ?

Les maires resteront garants de la vie de leur commune, pour les compétences municipales. Au conseil communautaire, la représentation des villes se fera proportionnellement au nombre d'habitants. Chaque ville aura au minimum un délégué au conseil communautaire.



QUELLES SERONT LES COMPÉTENCES DE CETTE NOUVELLE AGGLOMÉRATION ?

Le socle de compétences obligatoires existant avant la fusion sera exercé sur l'ensemble du nouveau périmètre au 1^{er} janvier 2017. Cela concerne : l'économie, le tourisme, l'aménagement du territoire, le logement, la mobilité, la politique de la ville et les déchets. Les autres compétences seront quant à elles appliquées territorialement, c'est-à-dire en fonction de l'intercommunalité d'origine, jusqu'en 2018 pour les compétences optionnelles et 2019 pour celles facultatives. Celles-ci seront ensuite étendues à l'ensemble du nouveau territoire sauf si les élus décident d'en rétrocéder certaines aux communes.



• Loc'h communauté

- > 6 communes
- > 13 959 habitants*
- > 194,27 km²

• Vannes agglo

- > 23 communes
- > 141 053 habitants*
- > 521 km²

• Communauté de communes Presqu'île de Rhuys

- > 5 communes
- > 13 984 habitants*
- > 101,69 km²

* Source Insee. Population totale en vigueur au 1^{er} janvier 2016 (base : recensement population 2013).

Etat civil

NAISSANCES 2015

NOMS	Prénoms	Dates de naissance	Lieu de naissance
VAILLANT	Mélina, Roseline, Yvette	02/01/15	Vannes
LE MINIER	Hugo, Alcime, Ferdinand	06/01/15	Vannes
GÉLARD	Roxane, Emmanuel	07/01/15	Vannes
BERTHAUT	Romy	18/01/15	Bourg Saint Maurice
LE QUELLEC	Enzo	25/01/15	Lorient
ROUSSEAU	Léon	11/02/15	Vannes
BODÉRE	Margaux	02/05/15	Vannes
COURTIN COLIN	Eliott	12/05/15	Vannes
TETARD	Henry, Marie, Joseph	17/05/15	Vannes
COEURU LE TEXIER	Maxine, Prune, Mila	25/05/15	Vannes
DESCAMPS	Arthur, François, Robert	10/07/15	Vannes
LANDEL	Marceau	23/07/15	Vannes
GIOVANNONI DESRUES	Pacome	16/09/15	Vannes
ALLIOUX	Elliot	05/10/15	Vannes
CHAUSSÉ ALLAIN	Paco, Arnaud, Didier	02/11/15	Vannes
CHAUSSÉ ALLAIN	Noé, Sylvain, Jean-Jacques	02/11/15	Vannes
VIANE	Abel	18/11/15	Vannes
MASSON BAËLEN	Lily, Laura, Jade	22/11/15	Vannes
CHRIST	Hugo, Pierre, Theophile	30/11/15	Vannes
KERDAVID	Gabin, Hervé, Jean-Pierre	17/12/15	Vannes
BROUARD	Coline	23/12/15	Vannes

Seuls apparaissent les avis de naissance dont les parents ont autorisé la publication lors de la déclaration de naissance.

MARIAGES 2015

BARDOUIL Pierre et BLANCHARD Morgane Anne-Sophie Solène	2 mai 2015
LHERMITTE Maud Céline Suzanne et DRÉAN Christian Claude	15 mai 2015
TIVAUX Marie Yvonne et CARDON Yohan Wilfried Maurice Pierre	13 juin 2015
MARTEAU Florence Pascale et GUEGAN Jean-Claude André	11 juillet 2015
WINTREBERT Edouard Michel Gilles Marie et MOTTE Caroline Eliane Marie	14 août 2015
DIAT Aurélie et DONZEL Thibault Jean-François Pierre	26 septembre 2015
LANDEL Simon Patrick et DENIS Célia Patricia	7 novembre 2015

Décès 2015

NOM et Prénoms	Age	Date de décès
MORVAN Catherine Louise Gabrielle (Epse ZACCARO)	64 ans	3 janvier 2015
FARRUGIA Marie Thérèse (Vve SIRGUE)	85 ans	12 janvier 2015
THAÉRON Jacques Jean Marcel	67 ans	16 janvier 2015
LE MOUROUX Denis Raymond Pierre Marie	80 ans	24 janvier 2015
BOURSICOT René François Pierre Marie	91 ans	10 février 2015
TEICHMANN Marie Hélène (Vve WITMER)	96 ans	7 mars 2015
DEBOIS Frédéric Robert	63 ans	25 mars 2015
SCAL Julienne Fernande (Vve COMPEYRON)	99 ans	26 mars 2015
CLOVET Michel	63 ans	2 avril 2015
LE VIGOUROUX Lucien Marie	82 ans	3 avril 2015
LE PLEY Jean Daniel Pierre	85 ans	12 avril 2015
LE GOFF Joseph Marie	88 ans	12 mai 2015
CAIRE Pierre Marie	86 ans	28 mai 2015
DANIÉLO Valentine Marie Mathurine (Vve DRÉAU)	101 ans	29 mai 2015
EZAN Alain Henri Marie	81 ans	21 juin 2015
ROBINO Claude François Marie	57 ans	26 juin 2015
PIPETTE François Vincent Marie	91 ans	30 juin 2015
BONIS Paul	76 ans	2 juillet 2015
GOUPILLEAU Marie-France Marcelle Gabrielle épouse GUIBERT	70 ans	18 juillet 2015
COUESNON Roger Georges Edmond	98 ans	7 août 2015
GUINGO Albert François Marie	88 ans	31 août 2015
LE BLÉVEC Huguette Germaine (Vve MAHOAS)	85 ans	8 septembre 2015
PIPETTE Simon Pierre	83 ans	17 septembre 2015
JÉGO Anne Marie (Vve LE PRÉ)	81 ans	28 septembre 2015
LE VIGOUROUX Jean François Marie	86 ans	18 octobre 2015
MÉAZZA Rémo Henri	92 ans	19 octobre 2015
LAMORY Bernard Louis Marie	73 ans	18 novembre 2015
LE GLOANIC Marcelle Marie Madeleine (Vve BAINVEL)	92 ans	25 novembre 2015
LEGAL Alain Jean Alexandre	68 ans	29 novembre 2015

Refonte des listes électorales Inscription sur les listes électorales

TOUS LES ÉLECTEURS RECEVRONT UNE NOUVELLE CARTE EN 2017

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2016 inclus.

Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes.

Les jeunes qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2017 doivent prendre contact avec la mairie au plus tard le 31 décembre 2016, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la

mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés, au plus tard à la date du 31 décembre 2016. Chaque électeur devant justifier d'une attache avec le bureau de vote sur la liste duquel il est inscrit doit régulariser sa situation électorale à la suite de tout changement de domicile ou de résidence. A défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale en question.

Pièces à produire :

Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription

Justificatif de domicile : avis d'imposition, quittances de loyer, eau, gaz...

Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut des avis d'imposition des cinq années en cause.

Pour les ressortissants de l'Union Européenne, une déclaration écrite doit en outre être produite précisant leur nationalité, leur adresse sur le territoire français et attestant de leur capacité électorale.

Dates des élections 2017 :

Présidentielles : 23 avril et 7 mai

Législatives : 11 et 18 juin

Recensement militaire obligatoire à 16 ans

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.

La Mairie vous remettra alors une attestation de recensement. Il est primordial pour vous de la conserver précieusement.

Attestation de recensement

Cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée, ...).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Après avoir été recensé, et jusqu'à l'âge de 25 ans, vous êtes tenu de faire connaître au Bureau du Service National de rattachement tout changement de domicile ou de résidence, de situation familiale et professionnelle.

Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)

La JAPD est obligatoire pour les garçons et les filles entre la date de recensement et l'âge de 18 ans.

C'est l'occasion d'avoir un contact direct avec la communauté militaire et d'y découvrir de multiples métiers et spécialités, civiles et militaires.

En fin de journée, un CERTIFICAT DE PARTICIPATION vous est remis. Ce certificat obligatoire est requis pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Pièces à présenter par le jeune pour le recensement :

sa carte d'identité + livret de famille

Bureau du service national de rattachement :

Centre du Service National
8 Rue Colbert – BP 81
29240 BREST ARMÉES

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

JDC
OBJECTIF CITOYEN
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

Ministère de la Défense
ET DES
ANCIENS COMBATTANTS

SGA
Service Général pour l'Armement
DIRECTION
DU SERVICE NATIONAL

www.defense.gouv.fr/jdc



RECENSEMENT

de la population 2017

www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 19 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2017

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépend également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 4,1 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours.**

• **Pour accéder au questionnaire en ligne**, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

• **Si vous répondez sur les documents papier**, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser plus de 30 tonnes de papier en 2016. On a tous à y gagner !

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR, À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR



Z.A du Moustoir - CRACH

BP 40105 56401 AURAY

Tél. 02 97 56 53 80

www.tanguy.fr

auray@tanguy-sa.com

FERME LE VISAGE Dominique

Kerhellégant 56340 PLOUHARNEL

PRODUCTEUR



tél. 02 97 52 35 48 email dominiquelv@hotmail.fr

Sur votre marché du Bono les jeudis et samedis toute l'année